



RAPPORT D'ACTIVITÉ

GIP ENFANCE EN DANGER

2018

Rapport d'activité

GIP Enfance en danger

2018

Avant-propos de la présidente

L'année 2018, qui fut ma première en qualité de présidente du GIP Enfance en danger (Giped), m'a permis de mesurer de près la densité d'activité qui fait de notre groupement un acteur majeur au service de la protection de l'enfance. Je remercie à ce titre le conseil d'administration qui m'a accordé fin 2017 sa confiance et qui m'a soutenue dans l'exercice de mes fonctions lors d'une année très intense, tant au plan institutionnel qu'opérationnel.



La gouvernance du Giped porte en elle tous les enjeux de la nécessaire articulation des acteurs qui concourent à cette politique publique : la représentation de l'État sous une forme interministérielle, celle des départements dans leur diversité et leur expertise, et enfin celle des associations qui œuvrent dans ce champ – toutes dévouées à la cause des enfants.

Fort des partenariats soutenus qui ont été noués par le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE), le Giped a une connaissance approfondie des dispositifs et politiques départementaux, ce qui lui permet d'être un lieu ressource pour tous les acteurs concernés.

Cette approche partenariale et la rigueur scientifique de l'activité du GIP Enfance en danger permettent la diffusion d'outils validés mais aussi une meilleure connaissance de ce qui existe au titre des pratiques professionnelles concluantes ou des dispositifs pertinents départementaux. Le rôle d'animation de réseau du Giped permet par ailleurs un dialogue régulier au plan national entre les départements, avec la neutralité qui le caractérise.

D'un point de vue institutionnel, l'année 2018 fut marquée par divers mouvements au sein du comité de direction du GIP : changement de direction à l'ONPE avec l'arrivée de la Dre Agnès Gindt-Ducros, remplaçant M. Gilles Séraphin. Médecin de l'Éducation nationale, enseignante chercheuse à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) et docteure en sociologie, sa personne est un atout clé dans la conduite des missions de l'Observatoire. Par ailleurs, Mme Violaine Blain, qui

assurait précédemment les fonctions de directrice du Snated, a succédé en septembre à Mme Anne-Sylvie Soudoplatoff en qualité de directrice générale du GIP. Je tiens à ce titre à saluer l'engagement, l'intégrité et les exceptionnelles qualités professionnelles et humaines de Mme Soudoplatoff, aujourd'hui retournée dans son corps d'origine, la magistrature. Qu'elle soit vivement remerciée pour le travail réalisé au Giped.

En 2018, le contexte institutionnel du Giped a également été marqué par des discussions budgétaires tendues impliquant la mobilisation de nombreux acteurs institutionnels et du personnel du GIP pour garantir la poursuite de nos missions avec des moyens adaptés. Par ailleurs, près de quatre ans après le premier projet de loi de finances qui prévoyait le rapprochement du GIP Enfance en danger et du GIP AFA (Agence française de l'adoption), Mme Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, a décidé d'abandonner ce projet faute de vecteur législatif, au profit de la poursuite d'un travail de coopération entre les deux entités.

Lors de notre assemblée générale de novembre 2018, il convient par ailleurs de souligner le vote d'une modification de la convention constitutive du GIP en intégrant au conseil scientifique de l'ONPE, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), renforçant encore le croisement des expertises dans le champ de la recherche, terreau essentiel à l'amélioration des pratiques professionnelles et de la politique publique de protection de l'enfance.

Cette dynamique traduit l'implication professionnelle de l'ensemble des agents du GIP Enfance en danger, que je tiens particulièrement à remercier. Le Giped contribue ainsi à un service public engagé en faveur de la protection des enfants et utile aux acteurs qui leur viennent en aide.

MICHÈLE BERTHY
Présidente du GIP Enfance en danger
Vice-présidente du département
du Val-d'Oise



Table des matières

Avant-propos de la présidente	5
Introduction de la directrice générale	9
Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger	13
LA GESTION DES APPELS AU 119	13
Le parcours d'un appel	13
L'activité 2018 en chiffres	14
La saisine des services de première urgence	15
Les réquisitions judiciaires en nette hausse	15
L'accroissement des signalements directs aux parquets	16
Évolution des outils des écoutants pour une meilleure qualité de service	16
UNE ANNÉE FORTE EN ÉCHANGES AVEC LES DÉPARTEMENTS	18
Le cinquième séminaire Snated-Crip	18
Hausse des visites de Crip au Snated	19
DES VISITES SIGNES DE RECONNAISSANCE DU 119	20
Visite de M ^{me} Agnès Buzyn	20
Visite de M ^{me} Brigitte Macron	21
LA FORMATION ET L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS	22
Interventions de l'encadrement du Snated et immersions de professionnels au 119	22
Formation des professionnels du 119	24
LA MISSION D'INFORMATION DU SNATED	25
La sensibilisation des enfants et des adolescents	26
La présence médiatique du 119	27
www.allo119.gouv.fr, un site de plus en plus consulté	28

Observatoire national de la protection de l'enfance	31
Rapports au Gouvernement et au Parlement	33
Publication de données chiffrées	33
Le rapport sur les pupilles de l'État	34
Les notes d'actualité	34
Le dispositif national de transmission Olinpe	35
Observation des pratiques	37
Nouvelles études	39
Veille des schémas départementaux	39
Soutien à la recherche	39
Journées d'étude	40
Participation à des comités	40
Les appels à recherches en 2018	40
Prix de thèse	41
Expertise auprès des acteurs de la protection de l'enfance	42
Auprès des services de l'État ou des institutions publiques nationales	42
Auprès des départements et régions	43
Au service des associations, fondations et autres organismes	45
Relations internationales	47
Documentation et communication	48
Centre de documentation	48
Site internet de l'ONPE	49
Autres communications	50
Informatique, administration et finances	51
Le service informatique du GIP Enfance en danger	51
Évolution des effectifs et formation des salariés	53
Compte financier 2018	55

Introduction de la directrice générale

En 2018, le groupement d'intérêt public Enfance en danger (Giped) a poursuivi son implication et sa dynamique en faveur de la politique publique de protection de l'enfance et de ses acteurs grâce à l'activité soutenue de ses services : le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) et l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).

Le Giped a ainsi reconduit ses contributions au premier plan de lutte et de mobilisation contre les violences faites aux enfants dans le cadre de plusieurs signatures de convention de partenariat par le Snated : avec le 3919 (numéro d'écoute national destiné aux femmes victimes de violences), avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) et avec la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et la vie associative (Djepva). Le 119 a également été bénéficiaire d'une campagne de communication menée par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) en novembre dernier afin d'inciter le grand public à appeler le 119 pour toute situation d'enfant en danger.

De par sa qualité d'organisme national, le Giped a également participé à plusieurs auditions parlementaires (protection de l'enfance et délinquance, jeunes sortants de l'ASE...) qui ont permis de mettre en valeur les travaux de recherche menés notamment par l'ONPE sur ces sujets et l'expertise obtenue par le Snated à travers l'étude du contenu des appels réalisés au 119.

Pour ma première année en qualité de directrice générale du GIP Enfance en danger, j'ai par ailleurs eu le plaisir de représenter l'institution en ouvrant l'assemblée générale du Cofrade (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant) et le colloque de la Voix de l'enfant consacré aux mineurs victimes de violences sexuelles.



VIOLAINE BLAIN,
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU
GIP ENFANCE EN DANGER

Le conseil d'administration

Le groupement d'intérêt public Enfance en danger est administré par un conseil d'administration de 30 membres élus ou désignés. Il comporte trois collèges (État, départements, associations).

■ Le collège de l'État est représenté par 10 membres :

- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) (*membre du bureau*)
- Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco) (*membre du bureau*)
- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) (*membre du bureau*)
- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
- Direction générale de la santé
- Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (Djepva)
- Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG)
- Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)
- Direction centrale de la sécurité publique (DCSP)
- Direction générale des collectivités locales (DGCL)

■ Le collège des départements réunit 15 présidents de conseils départementaux représentant :

- | | | |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|
| • Alpes-Maritimes (06) | • Hérault (34) | • Essonne (91) |
| • Aube (10) | • Ille-et-Vilaine (35) | • Seine-Saint-Denis (93) |
| • Côtes-d'Armor (22) | • Indre (36) | • Val-d'Oise (95) |
| (<i>membre du bureau</i>) | • Maine-et-Loire (49) | (<i>membre du bureau</i>) |
| • Doubs (25) | • Pyrénées-Orientales (66) | |
| • Haute-Garonne (31) | • Rhône (69) | |
| (<i>membre du bureau</i>) | • Vienne (86) | |

■ Le collège des associations est représenté par 5 membres :

- Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem)
- Enfance et Partage
- Fédération nationale des Adepape (Fnadepape)
- Union nationale des associations familiales (Unaf) (*membre du bureau*)
- La Voix de l'enfant (*membre du bureau*)

Mais le Giped est avant tout, depuis de nombreuses années, un organisme au service du grand public et des professionnels. En 2018 cela s'est concrétisé au travers de diverses actions.

Ainsi, le Snated a organisé son séminaire biannuel en réunissant, en présence de M^{me} Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, 165 professionnels des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation de l'information préoccupante (Crip) de 71 départements autour de la mise en place de la loi du 14 mars 2016 et de son impact sur le circuit de l'information préoccupante (IP). Mais ce sont aussi 8 équipes départementales de Crip qui sont venues en formation au Snated, permettant des échanges constructifs entre professionnels chargés du parcours de l'IP. D'autres visites de magistrats, de policiers ou de gendarmes ont aussi permis un échange croisé des pratiques. L'année 2018 a été enfin l'occasion pour le Snated de déployer sa première plaquette d'information à destination des enfants et adolescents, pour les inciter à appeler, assurant ainsi son rôle de repérage des enfants en danger.

L'ONPE a de son côté réalisé de nombreuses publications, comme celle sur l'analyse longitudinale de parcours, de la naissance à l'âge de 4 ans, réalisée dans le cadre du dispositif Olinpe : 3 départements y ont participé et ont ainsi permis d'illustrer l'intérêt de ces études pour une meilleure connaissance des parcours d'enfants en protection de l'enfance. Citons aussi un état des lieux de la mise en place, suite à la loi de 2016, de commissions d'examen des situations et des statuts des enfants confiés (Cessec) permettant aux services ASE de questionner régulièrement l'adaptation du statut juridique de l'enfant confié à ses besoins. L'Observatoire a par ailleurs assuré la conduite de trois groupes de travail, tel celui autour de la mission de formation des ODPE, afin d'accompagner la programmation dans les territoires et les axes à déployer envers les professionnels des diverses institutions concernées, ou bien le groupe de travail sur les analyses longitudinales dans le cadre du dispositif Olinpe, ou enfin le groupe de travail sur le retour d'expériences dramatiques. Ceux-ci sont destinés à apporter du sens et des repères méthodologiques aux professionnels des départements confrontés à ce type de problématique.

La synergie construite depuis plusieurs années entre le Snated et l'ONPE s'est notamment illustrée en 2018 par un groupe de travail sur la construction d'indicateurs d'activité communs pour les Crip : 5 départements ont ainsi apporté leur regard sur leur mode de comptabilisation des informations préoccupantes, ce qui a fait l'objet d'une note d'actualité. Il s'agit en effet de pouvoir disposer à terme d'un socle commun d'indicateurs d'activité des Crip pour mieux appréhender les réalités départementales sur l'entrée dans le dispositif de protection de l'enfance. Le Giped a également contribué aux travaux du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) : ainsi, pour la deuxième année, l'ONPE a produit des chiffres clés en protection de l'enfance présentés à la commission Connaissances et recherche, animée par la directrice de l'Observatoire, la D^{re} Agnès Gindt-Ducros, tandis que le Giped siège dans l'ensemble des commissions du CNPE.

En interne, cette synergie s'est traduite par la poursuite des « matinales du Giped » ouvertes à l'ensemble des agents, mais également aux équipes de l'Agence française de l'adoption (AFA) dans le cadre de la coopération entre les deux structures. Trois interventions se sont tenues en 2018 avec la présentation par Agnès Gindt-Ducros du rôle du milieu scolaire dans la protection de l'enfance et le témoignage de Marion Leroy-Dagen, accueillie dans un orphelinat sous Ceausescu en Roumanie puis adoptée en France. Ces matinales ont permis également aux

agents d’approfondir leurs connaissances des actualités en protection de l’enfance, en l’occurrence du règlement général pour la protection des données (RGPD) : Flore Capelier, docteure en droit public et conseillère technique à la direction de l’action sociale, de l’enfance et de la santé (Dases) de la Ville de Paris, a ainsi éclairé les professionnels du Giped sur cette question, en binôme avec le responsable informatique du GIP, Michel Roger.

Plus que jamais, le GIP Enfance en danger se montre un service public qui sait s’adapter aux exigences du dispositif de protection de l’enfance, et ce grâce à son approche collaborative et neutre mais aussi à l’implication de ses agents, qui agissent au quotidien avec professionnalisme et engagement.

Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

En 2018, le Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) a connu une année d'échanges importante avec ses partenaires privilégiés que sont les Crip en organisant notamment son cinquième séminaire de travail mais également en recevant de plus en plus de professionnels des cellules pour des échanges avec le service.

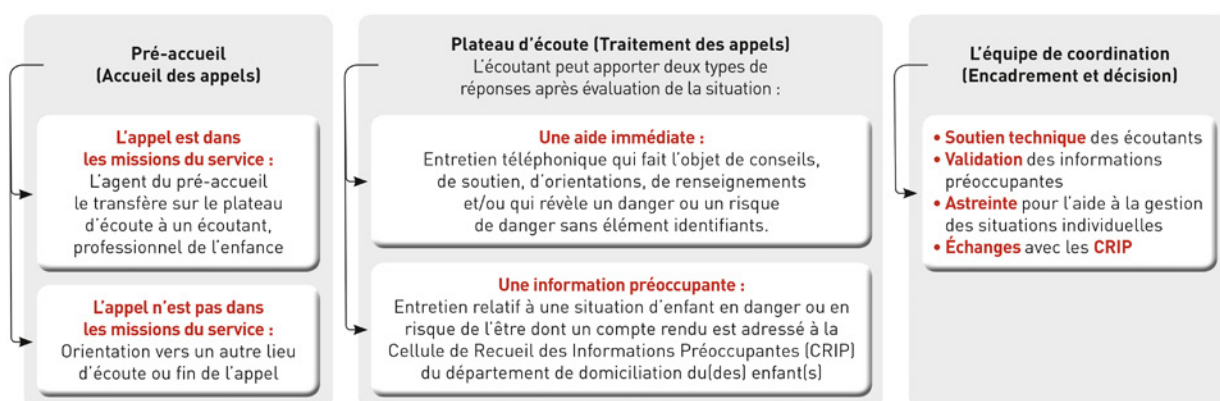
Toujours aux fins d'améliorer sa qualité de service et maintenir le professionnalisme de ses équipes, le Snated a également reçu et collaboré avec de nombreux partenaires de l'État ou du milieu associatifs afin de mieux aborder leurs fonctionnement et activités.

Enfin, la reconnaissance du Snated s'est concrétisée par des visites de personnalités, qu'il s'agisse de la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn ou de M^{me} Brigitte Macron, qui l'une et l'autre ont souhaité rencontrer les professionnels du 119 et découvrir leur travail.



LA GESTION DES APPELS AU 119

Le parcours d'un appel



RÔLES DES ÉQUIPES DANS LE PARCOURS D'UN APPEL AU 119

Afin d'assurer les missions de présentation et de transmission du Snated, trois types de professionnels interviennent dans le parcours d'un appel, chacun avec sa mission, que ce soit l'accueil, l'écoute ou le traitement des situations individuelles.

L'activité 2018 en chiffres

- 1 Appels entrés dans le système téléphonique du Snated.
- 2 Appel arrivant dans le service, qu'un poste soit disponible ou non.
- 3 Appel décroché par les agents du pré-accueil (entre 8 h et 23 h) ou directement par les écoutants du plateau (entre 23 h et 8 h)
- 4 Appel donnant lieu à une IP transmise au département ou bien à une AI.
- 5 Entretien téléphonique ayant fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements et/ou qui révèle un danger ou un risque de danger sans élément identifiant.
- 6 Entretien téléphonique relatif à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte rendu est adressé à la Crip du département concerné.

Si en 2018 le Snated a traité pour la première année autant d'informations préoccupantes (IP) que d'aides immédiates (AI), on peut noter des constantes dans la répartition des dangers et dans la population concernée (appelants, enfants victimes, auteurs présumés).

→ Quelques données clés sur les flux d'appels en 2018 :

476 039 appels reçus ¹ [465 942 en 2017]

269 083 appels présentés ² [265 034 en 2017]

236 877 appels prétraités ³ [233 790 en 2017]

34 031 appels traités ⁴ [33 787 en 2017]

17 013 aides immédiates ⁵ [17 147 en 2017]

17 018 informations préoccupantes ⁶ [16 747 en 2017]

→ Quelques données sur les appels traités :



236 877 appels gérés par le pré-accueil



34 031 traités par un écoutant dont 17 013 ont fait l'objet d'une information préoccupante (IP)



Dans 36,8 % des cas, les appelants font partie de la famille proche



Dans 12,2 % des cas, l'appelant est le mineur concerné



49 997 enfants distincts aidés



29 556 ont fait l'objet d'une IP



90,7 % des auteurs présumés font partie de la famille proche



Les dangers

Violences psychologiques : 29,1 %
Négligences lourdes : 22,7 %
Violences physiques : 20 %
Violences au sein du couple : 9,5 %
Conditions d'éducation compromises : 9,5 %
Violences sexuelles : 3,6 %

→ Les données seront disponibles en novembre 2019 dans leur intégralité sur www.allo119.gouv.fr dans l'Étude relative aux appels du 119 en 2018.

La saisine des services de première urgence

L'encadrement (direction et cadre de coordination), au-delà du fait d'assurer la continuité du service (notamment par l'astreinte), le soutien technique et le suivi hiérarchique des équipes, travaille au quotidien à la gestion de situations individuelles qui parfois peuvent donner lieu à un appel aux services de première urgence, généralement les services de police et de gendarmerie.

En effet, certains appels au 119 nécessitent une mise à l'abri immédiate de l'enfant ou des enfants concernés par l'appel. **Le Snated prend ainsi contact avec les services de première urgence (Samu, pompiers, police, gendarmerie...), comme énoncé à l'article 39 de la convention constitutive du GIP Enfance en danger :**

« En cas de péril grave, actuel ou imminent, pouvant avoir des conséquences directes sur la vie du mineur, le Snated doit solliciter l'intervention des services de premières urgences avec transmission de la saisine écrite aux services concernés et copie au président du conseil départemental ».

Ainsi, en 2018, l'encadrement a validé la nécessité d'un contact des écoutants avec ces services pour 231 situations [contre 250 en 2017 et 158 en 2016].

Les réquisitions judiciaires en nette hausse

Conformément à l'avis de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) du 10 mai 2010 et à la délibération n° 2011-274 du 21 septembre 2011 de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), les informations recueillies lors d'un appel au 119 sont couvertes par le secret professionnel et ne peuvent être communiquées, quelle que soit la qualité d'intéressé ou non du demandeur.

Les appels au 119 sont confidentiels. Cette mention figure notamment sur chaque IP adressée aux Crip par le Snated. Ce principe est cependant levé dans le cadre d'une réquisition judiciaire attenante à une enquête. Ce fut ainsi le cas pour 189 situations en 2018 (107 fois à la demande de la police et 82 fois à celle de la gendarmerie). Ce chiffre est en augmentation régulière : 142 réquisitions 2015, 144 en 2016 et 167 en 2017.

231 SITUATIONS
ONT NÉCESSITÉ
UN CONTACT AVEC
LES SERVICES DE
PREMIÈRE URGENCE

189 SITUATIONS
ONT FAIT L'OBJET
D'UNE RÉQUISITION
JUDICIAIRE

32 SIGNALEMENTS DIRECTS AUX PARQUETS ONT ÉTÉ EFFECTUÉS EN 2018

L'accroissement des signalements directs aux parquets

La convention constitutive, par son article 39, énonce que le président de conseil départemental est destinataire des IP du 119. Le Snated effectue cependant aussi des signalements directs aux parquets.

La loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance a introduit la notion de « *danger grave et immédiat, notamment dans les situations de maltraitance* » (article L. 226-4 du Code de l'action sociale et des familles [CASF]) comme une cause de saisine de l'autorité judiciaire.

Dans cet esprit, en 2018 le Snated a effectué 32 signalements directs d'enfants en danger aux parquets [contre 18 en 2017], dont 23 adressés au parquet de Paris concernant essentiellement des situations pour lesquelles aucun identifiant de département n'était disponible.

Évolution des outils des écoutants pour une meilleure qualité de service

- Un groupe de travail pérenne interne au Snated, constitué d'un cadre de coordination et de trois écoutants, a pour mission de réfléchir à l'adaptation du logiciel métier aux problématiques émergentes dans la société et aux nouvelles lois, notamment pour la redéfinition de certains dangers.

En 2018, le groupe a ainsi travaillé autour des questions :

- des violences sexuelles notamment suite à la loi du 3 août 2018 dite « loi Schiappa » ;
- du cyberdanger eu égard au nombre d'appels croissant autour de cette problématique.

- Un groupe de tutorat, composé d'un cadre de coordination et de cinq écoutants-tuteurs mène une réflexion permanente autour des pratiques de l'entretien téléphonique.

Cette année, les besoins du Snated (du fait des départs de plusieurs écoutants – retraite, congés parentaux, démission...) l'ont amené au recrutement de quatre nouveaux écoutants qui ont été formés et ont bénéficié d'un accompagnement post-formation dont la vocation est de consolider la prise de poste et l'intégration des nouvelles recrues au sein de l'équipe.

Il a été décidé de scinder le module général sur l'entretien téléphonique en deux parties distinctes : l'un sur l'entretien téléphonique en général et l'autre plus particulièrement sur l'entretien avec l'enfant et l'adolescent. L'objectif de cette évolution est de faire la part belle au recueil de la parole de l'enfant, un enjeu majeur de la mission du Snated. Le groupe de travail a également mené un travail de réactualisation du document pédagogique *L'entretien avec l'enfant et l'adolescent*.

Le même principe d'amélioration a été appliqué au module juridique scindé lui aussi en deux parties, pour une version mieux adaptée et plus en phase avec la pratique et les besoins des écoutants :

- la première est axée sur les notions et textes juridiques principaux de la protection de l'enfance (cadre législatif, protection administrative et judiciaire, réformes de la protection de l'enfance, secret professionnel...) ;
- la seconde, sur la base de questions issues des appels, reprend les éléments de réponse les plus pertinents à apporter.

Enfin, un corpus de « fiches métier » élaboré au fil des années, reprenant les principaux points techniques et pratiques de l'entretien, a pu cette année être intégré au logiciel des écoutants sous la forme d'un « référentiel » auquel ils ont accès (documents pédagogiques, procédures et consignes...).

- Toujours dans un souci de qualité de réponse aux usagers, un cadre de coordination et un écoutant œuvrent au quotidien à la mise à jour du carnet d'adresses national informatisé mis à la disposition des équipes d'écoute. Ce travail est nécessaire afin de rendre cohérent cette base de données pour pouvoir mieux orienter les usagers, notamment au niveau local.

TROIS GROUPES DE TRAVAIL POUR ADAPTER LES OUTILS DES ÉCOUTANTS



M^{MES} BUZYN ET CRÉOFF

71 DÉPARTEMENTS ÉTAIENT PRÉSENTS AU SÉMINAIRE SNATED-CRIP

PROGRAMME DES INTERVENTIONS DU SÉMINAIRE SNATED-CRIP DU 27 MARS 2018

Les actes du séminaire sont disponibles
sur www.allo119.gouv.fr (rubrique activités)

UNE ANNÉE FORTE EN ÉCHANGES AVEC LES DÉPARTEMENTS

Le cinquième séminaire Snated-Crip

Le 27 mars 2018, s'est tenu à Paris le cinquième séminaire annuel Snated-Crip en présence de 165 professionnels [150 en 2015]. Étaient représentés 71 départements [65 en 2015] mais également des services de l'État et des associations œuvrant pour la protection de l'enfance.

Cette rencontre, qui se tient tous les deux ans depuis 2008, a pour vocation d'être une journée de travail autour des pratiques collaboratives entre le Snated et les cellules et partenaires.

Cette année, deux ans après la loi du 14 mars 2016, le Snated a souhaité échanger autour de ses différents enjeux et de leurs impacts sur les pratiques professionnelles concernant l'information préoccupante.

Plusieurs thématiques ont été abordées autour de cette loi, sous deux axes de travail, en présence d'intervenants de marque d'horizons différents du domaine de la protection de l'enfance.

Lors de son séminaire, le Snated a eu le plaisir d'accueillir M^{me} Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, notamment pour la remise du premier rapport annuel d'activité du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) par sa vice-présidente M^{me} Michèle Créoff.

Depuis la loi du 14 mars 2016 : la place de l'enfant renforcée ?

- **L'enfant exposé aux violences conjugales**, par Françoise Brié, directrice générale de la Fédération nationale Solidarité femmes (dispositif téléphonique Violences Femmes Infos 3919)
- **Le « danger grave et immédiat en cas de maltraitance » : quelles approches, quels traitements ?** par Laëtitia Dhervilly, vice-procureure cheffe de la section des mineurs du parquet de Paris
- **La santé de l'enfant et le rôle du médecin Crip**, par la D^{re} Virginie Capitaine, médecin à la Crip de Paris (75)
- **La question des mineurs non accompagnés (MNA)**, par Sylvie Vella, responsable de la mission MNA de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (ministère de la Justice)
- **Le recueil de l'information au 119**, par Aude Lesbre, écoutante du 119
- **La transmission des IP et la consultation des dossiers**, par Christiane Gur, responsable de la Crip du Bas-Rhin (67)
- **La question des besoins fondamentaux de l'enfant à travers l'évaluation**, par Elsa Keravel, chargée de mission à l'ONPE, et Marie-Claude Plottu, conseillère technique au conseil départemental du Val-de-Marne (94)
- **Les retours d'évaluation au 119 et les indicateurs d'activité des Crip**, par Michel Roger, responsable du service informatique et téléphonie du Giped

Madame la ministre a en effet souhaité participer à ce moment de rencontre entre acteurs institutionnels et acteurs de terrain, pour réfléchir collectivement sur la protection de l'enfance et l'amélioration de la coordination des différents acteurs.

M^{me} Buzyn a, par ailleurs, assisté à la table ronde consacrée au thème du « Danger grave et immédiat ».

Elle a également souligné le travail des écoutants qu'elle a rencontré lors de sa visite le 16 février 2018.

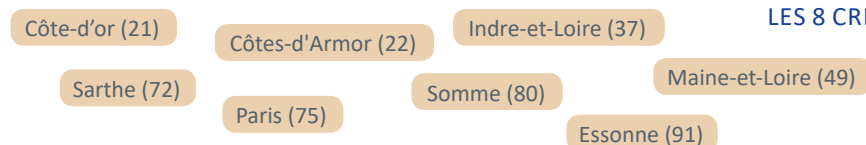


M^{me} BUZYN AU PUPITRE

Hausse des visites de Crip au Snated

Lors de son séminaire, mais également lors des échanges entre les coordonnateurs du Snated et leurs référents Crip, le service propose aux responsables des cellules et à leurs équipes une immersion au 119 afin de mieux appréhender le travail des équipes.

Ces échanges sont en augmentation : 8 Crip ont été reçues en 2018 pour une ou plusieurs sessions (selon le nombre de professionnels de la cellule). En moyenne une à deux visites ont lieu par mois.



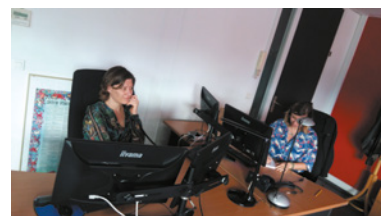
LES 8 CRIP RENCONTRÉES EN 2018

Chaque immersion de professionnels des départements est préparée en interne pour proposer à chaque Crip un programme personnalisé.

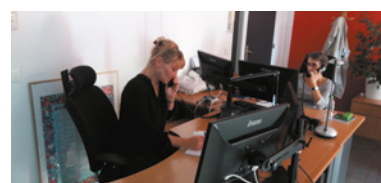
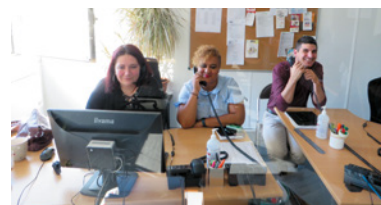
Le cadre de coordination référent de chaque département présente ainsi les données départementales en les comparant aux données nationales des appels reçus au 119. Il propose également un temps d'échanges afin d'aborder ensemble différents points concernant le travail entre la Crip et le Snated (retours d'évaluation, procédures...)

Pendant ces visites d'une demi-journée ou d'une journée entière, des temps de double écoute au pré-accueil et sur le plateau d'écoute du 119 sont proposés afin que les professionnels du département appréhendent mieux les techniques d'entretien de l'écoutant, le recueil des informations et la restitution écrite.

Ces visites sont enrichissantes pour les deux parties et renforcent indubitablement les relations de travail et les échanges quotidiens entre les Crip et le Snated.



LES CRIP DE LA SARTHE (72),
DES CÔTES-D'ARMOR (22)
ET DE L'ESSONNE (91)
EN VISITE AU 119



DES VISITES SIGNES DE LA RECONNAISSANCE DU 119

M^{ME} BUZYN AU PRÉ-ACCUEIL



M^{ME} BUZYN SUR LE PLATEAU
D'ÉCOUTE



M^{ME} BUZYN ET UNE PARTIE DES
PROFESSIONNELS DU SNATED

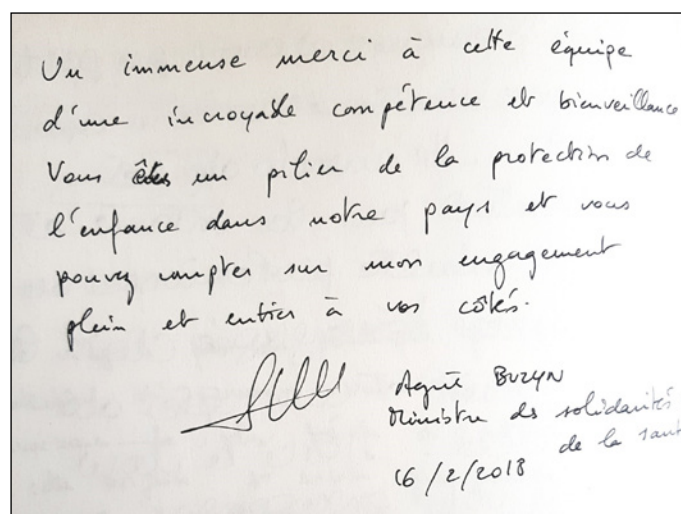
Visite de M^{me} Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé

M^{me} Buzyn a souhaité visiter le Snated le 16 février 2018.

Après une découverte du pré-accueil, la ministre a pu effectuer un temps de double écoute auprès d'une écoutante.

Cette visite s'est clôturée par un temps de réunion et d'échanges entre M^{me} Buzyn, son équipe et les professionnels du Snated (écoutants, encadrants et direction).

M^{me} Buzyn a mesuré la qualité du travail des professionnels à l'écoute au 119 et souligné l'importance du Snated, et plus généralement du GIP Enfance en danger, dans le champ de la protection de l'enfance.



LIVRE D'OR DU SNATED :

« Un immense merci à cette équipe d'une incroyable compétence et bienveillance. Vous êtes un pilier de la protection de l'enfance dans notre pays et vous pouvez compter sur mon engagement plein et entier à vos côtés. »

Visite de M^{me} Brigitte Macron

Quelques semaines après la visite de M^{me} Buzyn, c'est M^{me} Brigitte Macron qui a souhaité découvrir à son tour le travail des professionnels du 119.

Le 6 mars 2018, M^{me} Macron a ainsi été reçue par M^{mes} Michèle Berthy, présidente du Giped, et Martine Brousse, vice-présidente, ainsi que M^{me} Anne-Sylvie Soudoplatoff, directrice générale, pour une visite de près de deux heures.

Après la découverte du parcours de l'appel (passage au pré-accueil et double écoute auprès des écoutants), un temps d'échange s'est tenu avec les différents professionnels du 119 et plus largement du Giped autour du fonctionnement du service, des projets du GIP et des spécificités des situations traitées au 119.

Cette visite a permis à M^{me} Macron de marquer son grand intérêt et son soutien au 119 et plus largement au Giped.

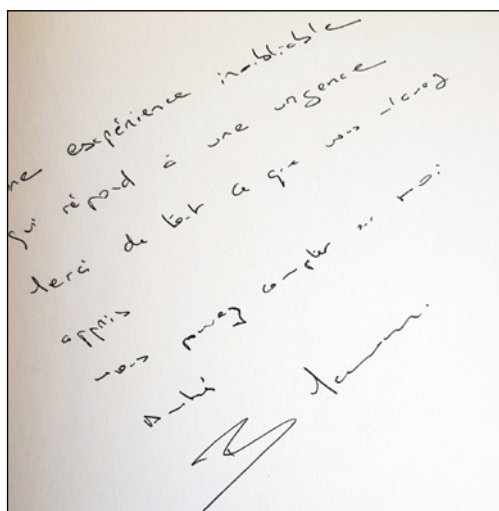
M^{me} MACRON AU PRÉ-ACCUEIL



ÉCHANGES SUR
LE PLATEAU AVEC
UNE ÉCOUTANTE



TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LES
MEMBRES DU GIPED

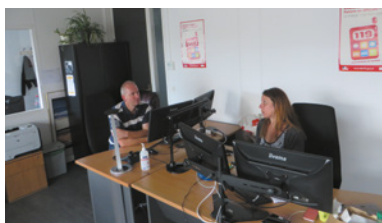


LIVRE D'OR DU SNATED :

« Une expérience inoubliable qui répond à une urgence. Merci de tout ce que vous m'avez appris. Vous pouvez compter sur moi. »

LA FORMATION ET L'INFORMATION DES PROFESSIONNELS

STAGE D'UNE MAGISTRATE
JUGE DES ENFANTS



STAGE DE L'UN DES 10 AGENTS
DE LA PLATEFORME POSITIVS

Comme chaque année, le Snated a été sollicité par différents professionnels souhaitant rencontrer le 119 pour mieux connaître le service et plus particulièrement le fonctionnement du dispositif téléphonique, le travail des écoutants et le traitement des situations individuelles (aides immédiates, informations préoccupantes, gestion des situations d'urgence). Les rencontres sont organisées par les cadres du service. En 2018, le Giped a favorisé ces demandes de stages/immersions au Snated qui sont, comme celles venant des Crip, en forte augmentation.

Les demandes d'interventions (participation à des colloques, conférences, formations...) auprès de professionnels ont également été régulières ; elles sont généralement effectuées par un cadre en binôme avec la responsable de communication.

Ces formations auprès des professionnels sont parfois conventionnées : c'est par exemple le cas, pour la première année en 2018, des stages pour les professionnels de l'École nationale de la magistrature (ENM) ou, depuis plusieurs années, pour ceux des ministères (Intérieur, Éducation et Jeunesse...).

Interventions de l'encadrement du Snated et immersions de professionnels au 119

Plusieurs interventions de l'encadrement du Snated se sont également tenues sur invitations de partenaires du Giped afin de présenter des travaux. Ce fut notamment le cas le 23 novembre 2018 devant les membres du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE) quand un cadre de coordination a présenté une étude menée en 2018 sur les appels de mineurs.

L'information aux professionnels se matérialise également par la participation du Snated aux Assises nationales de la protection de l'enfance, qui en 2018 se sont tenues à Nantes au début du mois de juillet. C'est l'occasion, dans le cadre de la tenue d'un stand, d'échanger avec près de 2 000 professionnels de l'enfance et de présenter les différents outils et actions du service.

Demandeur de formation	Type d'intervention ou stage	Période
École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)	Intervention auprès des futurs enseignants sur la présentation du Snated et le traitement particulier des appels d'enfants au 119 et la conduite à tenir en cas de révélations	Le 5 avril 2018 (formation régulière)
Assemblée générale du Conseil français des associations de droits de l'enfant (Cofrade)	Présentation du Giped et du Snated	Le 6 avril 2018
Violences Femmes Info (numéro national 3919)	Présentation du Snated et du travail des écoutants en réunion d'équipe des écoutants de la ligne 3919	Le 26 juin 2018 (convention de partenariat)
Ministère de l'Intérieur, Direction centrale de la sécurité publique (DCSP)	Doubles écoutes au 119 de près de 20 agents, futurs répondants de la plateforme Positivs (Plateforme d'orientation et de signalement internet du traitement des infractions de violences sexuelles et sexistes)	De début août à fin septembre 2018 (convention de partenariat)
École nationale de la magistrature (deux magistrates)	Présentation du Giped et double écoute au pré- accueil et sur le plateau d'écoute	Du 18 septembre au 23 octobre 2018 (convention de partenariat)
Gendarmerie de Pontoise	Présentation du Giped et double écoute au pré- accueil et sur le plateau d'écoute	Du 4 septembre au 16 octobre 2018
École de puériculture de Paris	Intervention auprès de 135 étudiantes puéricultrices sur le dispositif de protection de l'enfance, l'activité du Snated et le travail des écoutants	Le 18 octobre 2018
Ministère des Sports	Intervention lors d'une réunion de travail Projet I – Protect pour présenter le Snated	Le 18 octobre 2018 (convention de partenariat)
Défenseur des droits	Présentation du 119 et de son fonctionnement aux quatre Jeunes ambassadeurs du Défenseur des enfants (Jade)	Le 17 octobre 2018 (formation annuelle)
Permanence ministérielle des interventions sociales (division des cabinets des ministères des Solidarités et de la Santé, du Travail et des Sports)	Présentation du Giped, du Snated et double écoute pour l'équipe dont M ^{me} Menahem, conseillère technique de service social.	Juillet et novembre 2018
Agence française de l'adoption (AFA)	Présentation du Snated et du fonctionnement du 119	Le 8 novembre 2018

Formation des professionnels du 119

Dans le cadre de réunions de service mensuelles, l'équipe du Snated (encadrement et écoutants) est également amenée à recevoir des professionnels qui permettent par leurs interventions une meilleure appréhension de certaines problématiques et du fonctionnement de certains organismes. Cela contribue à la formation continue des écoutants et leur permet d'améliorer la qualité de réponse aux usagers.

Le tableau ci-dessous récapitule les interventions extérieures qui ont été sollicitées et dispensées en 2018 dans le cadre de réunions de service du Snated.

Lors de ces réunions, les cadres de coordination du Snated et des chargés de mission ou d'études de l'ONPE peuvent également intervenir auprès des écoutants afin de présenter certains travaux : ce fut par exemple le cas pour la présentation d'un focus sur les appels de mineurs au 119.

Les écoutants peuvent également chaque année participer à des colloques leur permettant d'accéder à une meilleure identification des missions des partenaires, sur certaines thématiques, comme par exemple l'enfant exposé aux violences conjugales.

Date d'intervention	Intervenant	Thématique
Le 19 avril 2018	Marie-Claude Plottu, conseillère technique au conseil départemental du Val-de-Marne	Les besoins fondamentaux à travers l'évaluation
Le 10 juillet 2018	Adrien Riciardelli, responsable de la ligne 3919 Violences Femmes Info	Présentation du dispositif téléphonique
Le 4 septembre 2018	Trois gendarmes de la brigade de prévention de la délinquance juvénile de Pontoise (Val-d'Oise)	Fonctionnement de la brigade et recueil de la parole de l'enfant
Le 4 octobre 2018	Mélanie Dupont, présidente du Centre de victimologie pour mineurs (CVM) en présence d'une psychologue du centre de victimologie du CHU de La Réunion	Fonctionnement et activité de l'unité médico-judiciaire
Le 30 octobre 2018	Thérèse Hannier, présidente de Phare enfants-parents »	Prévention du mal-être et du suicide des jeunes

LA MISSION D'INFORMATION DU SNATED

L'une des missions essentielles du Snated est de tout mettre en œuvre afin que l'affichage du 119 soit réalisé « dans tous les établissements et services recevant de façon habituelle des mineurs », conformément à l'article L. 226-8 du CASF.

Ainsi chaque année, et depuis 2014, le Snated établit des conventions avec des ministères concernés par la protection de l'enfance afin de mettre en place des actions de sensibilisation.

En 2018, le Snated a ainsi adressé, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale 130 000 affiches pour un affichage en début d'année scolaire dans les 65 000 établissements de métropole et des départements ultramarins.

Le Snated propose également de la documentation gratuite sur son site internet www.allo119.gouv.fr, notamment par le biais du téléchargement (qui permet un accès libre et gratuit).

On peut ainsi y retrouver :

- L'affiche officielle du 119.

- Une animation de 1 mn 30 sur le parcours d'un appel au 119 et le circuit de l'information préoccupante (en page d'accueil du site du 119).

Ce contenu est également téléchargeable sous format Word.



CONVENTION DE
PARTENARIAT AVEC
LE MINISTÈRE

FILM D'ANIMATION
SUR LE PARCOURS
D'APPEL ET LE
CIRCUIT DE L'IP





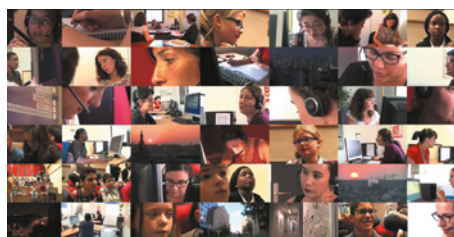
■ Un livret pédagogique *Le 119 au service des droits de l'enfant* (édition 2015). Cet outil de communication, labellisé par le Défenseur des droits au titre de la défense des enfants, a été réalisé pour sensibiliser à la protection de l'enfance et pour encourager les appels au 119.

Chaque article de la Convention internationale des droits de l'enfant (Cide) est illustré par un voire deux appels au 119. Le Snated rappelle ainsi que de nombreuses thématiques relatives aux droits de l'enfant sont traitées au quotidien par les écoutants du 119.

■ Le film pédagogique du 119 (édition 2015).

« Allô 119 »

Un reportage de 13 mn 08
Une immersion au Snated
Un tournage dans une Crip
Une cible première : les enfants et les adolescents
Un message : appeler le 119 est un acte citoyen



La sensibilisation des enfants et des adolescents

Depuis 2017, le Snated œuvre à encourager les enfants et les adolescents à contacter le 119, et ce en toute confiance.

Depuis plusieurs années, le service remarque que plus de 15 % des appelants sont des mineurs, dont 12 % en moyenne sont les enfants qui contactent le service pour leur propre situation. Cette donnée est constante et le service souhaite poursuivre une communication adaptée à ce public.

En plus d'un focus réalisé en 2018 sur cette thématique (que l'on peut trouver dans l'Étude statistique des appels au 119 en 2017, disponible sur le site web du 119, dans la rubrique [Activités](#)) et de la diffusion des affiches dans les écoles et centres de loisirs, le Snated a créé sa première plaquette de sensibilisation destinée aux enfants et aux adolescents.

Cette plaquette est également téléchargeable gratuitement sur le site du Snated (www.allo119.gouv.fr) et sur les sites du ministère de l'Éducation nationale. La diffusion se poursuit en 2019, notamment auprès du Défenseur des enfants afin de permettre à ses jeunes ambassadeurs de sensibiliser les enfants et adolescents qu'ils rencontrent.



PREMIÈRE PLAQUETTE DU 119 À DESTINATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

La présence médiatique du 119

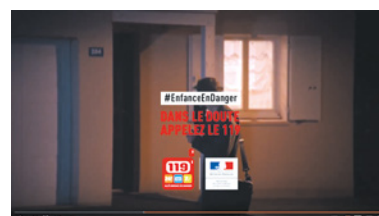
Comme chaque année, les médias citent le 119 à l'occasion d'actualités sur la protection de l'enfance ou de faits divers afin d'informer et sensibiliser leur audience à l'existence de ce numéro d'urgence.

En 2018, la présence médiatique du 119 a notamment été notable et marquante autour du 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant.

Plusieurs actions importantes ont été initiées.

- **Campagne choc initiée par le ministère des Solidarités et de la Santé** pour sensibiliser chacune et chacun aux violences faites aux enfants dans le cadre intrafamilial avec la réalisation d'un spot de sensibilisation de 1 mn 40, en continuité de la campagne de 2017 engagée avec le premier plan de lutte et de mobilisation contre les violences faites aux enfants.

Le parti pris de cette campagne repose sur l'immersion sonore et sur une boucle infernale qui ne s'arrêtera que lorsqu'on agira. Il s'agit de rendre visibles tous les types de maltraitance et de faire ressentir la violence que subissent trop d'enfants, pour que tous et toutes se sentent concernés, mais également de donner à chacune et chacun les moyens d'agir pour protéger les enfants.



« **VIOLENCES PHYSIQUES, VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES, VIOLENCES SEXUELLES, NÉGLIGENCE...**
POUR ARRÊTER ÇA, AGISSEZ. ENFANTS EN DANGER : DANS LE DOUTE APPELEZ LE 119. »

La campagne, qui s'est déroulée du 20 au 24 novembre 2018, reposait notamment sur un film de 1 mn 40 appelant à contacter le 119 « *en cas de doute* ». Il a été diffusé en exclusivité sur France 2 lors de la journée internationale des droits de l'enfant. Il s'adresse plus particulièrement au voisinage, à ceux et celles qui auraient des doutes sur une situation d'enfant en danger de leur entourage.

Cette diffusion inédite a été suivie d'une campagne sur les réseaux sociaux. Ainsi en moins d'une semaine le spot a été vu près de 15 000 fois sur Youtube.

Le 119 a par ailleurs reçu et traité un plus grand nombre d'appels entre le 19 et le 20 novembre, dates de diffusion du spot :

→ + 8.5 % d'appels reçus

→ + 14 % d'appels traités par le pré-accueil

→ + 28 % d'informations préoccupantes

→ + 25 % d'aides immédiates

- Campagne partenariale contre les violences sexuelles sur enfant avec plusieurs médias : *La Croix*, Bayard Jeunesse, France TV...

Le Snated s'est engagé dans cette campagne sur plusieurs axes :

→ La citation du 119 dans un livret de prévention en direction des 7-11 ans sur les violences sexuelles.

→ La réalisation d'une vidéo témoignage d'une écoutante du 119 pour le journal et le site internet de *La Croix*.

CAMPAGNE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES



VIDÉO TÉMOIGNAGE
D'UNE ÉCOUTANTE

ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DU SITE DU 119

www.allo119.gouv.fr, un site de plus en plus consulté

En 2018, le site internet www.allo119.gouv.fr a connu une hausse très importante (plus de 71 %) de sa fréquentation par rapport à 2017.

Les pages les plus visitées sont les rubriques *Vos questions* et *Communication documentation*.

	Nombre de visites	Nombre d'utilisateurs	Nombre de pages vues
Année 2018	206 886	180 462	342 149
Année 2017	120 494	103 006	274 073

C'est en décembre que le site internet a largement été le plus visité, juste après les campagnes de communication autour de la journée des droits de l'enfant.

La hausse de fréquentation du site se vérifie notamment par une hausse des demandes de documentation : 714 en 2018, pour 565 en 2017 et 433 en 2016. La période la plus importante ici est le mois de septembre. En effet, après la campagne d'affichage des visuels du 119 dans les établissements scolaires, il est habituel que des dotations supplémentaires soient demandées par la communauté éducative.

Sur les 737 demandes de documentation faites au Snated (714 via le site web et 23 via la ligne administrative), le profil des demandeurs souligne bien la prédominance des personnels scolaires.

Profil des demandeurs de documentation	
Personnel scolaire (professeurs, instituteurs, conseillers d'éducation, documentalistes...)	308
Service social (centres sociaux, CCAS, assistantes sociales...)	78
Loisirs (centres de loisirs, clubs sportifs...)	69
Petite enfance (crèches, assistantes maternelles...)	51
Médical (hôpitaux, médecins, infirmiers...)	40
Personnel médical scolaire (médecins, infirmières, psychologues...)	38
Personnel médico-social (MRPS, Codes...)	34
Associations	27
Assistants sociaux scolaires	21
Accueil spécialisé (éducateurs spécialisés, foyers, instituts spécialisés...)	13
Conseils départementaux	11
Étudiants (facultés, écoles supérieures...)	10
Parents d'élèves (associations ou particuliers)	8
Mairies	8
Justice (maisons de justice et droit, avocats, juristes...)	7
Police/gendarmerie	6
Particuliers	6
Élèves (primaires, collégiens et lycéens)	1
Journalistes	1
TOTAL	737

En 2018, 433 questions faisant référence à des situations individuelles ont été déposées, avec une réponse personnalisée du bureau de la coordination (les cadres de coordination pour la décision de réponse et l'assistante technique du Snated pour la partie envoi) dans la journée. En 2017, ce chiffre s'élevait à 342 : d'une année à l'autre la hausse est de 21 %. Les situations individuelles sont gérées par les cadres de coordination.

RÉPARTITION
DES 433 RÉPONSES
AUX 433 QUESTIONS
FAISANT RÉFÉRENCE
À DES SITUATIONS
INDIVIDUELLES

Réponses du Snated	Occurences
Invitation à appeler le 119	351
Transmission du message à la Crip du département	36
Communication du numéro joignable depuis l'étranger	21
Réponses aux usagers pour lesquels le 119 « <i>n'est pas joignable</i> »	20
Orientation vers le site gouvernemental de Pharos	17
Information sur le droit des usagers (accès au dossier, etc.)	11
Sans réponse car adresse électronique erronée	2

Les demandes générales (exposés, questions en protection de l'enfance...) sont gérées par la responsable de la communication. Plus de 300 l'ont été en 2018.

Observatoire national de la protection de l'enfance

L'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a pour objectif de « *mieux connaître la protection de l'enfance afin de mieux prévenir et de mieux prendre en charge* ». À sa création en 2004, trois missions d'observation en protection de l'enfance – consolidées et élargies en 2007 et 2016 – lui ont été confiées, concernant :

- L'amélioration de la connaissance sur les questions de mise en danger et de protection de l'enfance par le recensement, la mise en cohérence, l'analyse et le développement de données chiffrées, d'études et de recherches.
- Le recensement, l'analyse et la diffusion des pratiques de prévention et d'intervention en protection de l'enfance, évaluées et jugées concluantes.
- Le soutien et la mise en réseau des acteurs de la protection de l'enfance.

Cela se concrétise par des travaux de collecte et d'analyse de données à la fois quantitatives et qualitatives réalisés à partir de groupes de travail multipartites, desquels émanent des études et des rapports pouvant comporter des préconisations. La diffusion de ces travaux est assurée par des publications variées (notes, rapports, dossiers...) et des journées d'étude et de séminaire.

Géré par le Giped, l'ONPE se compose d'une équipe multidisciplinaire regroupant une directrice, des chargées de mission, des agents chargés d'études, et des agents employés à des tâches d'administration, de documentation ou de communication. Outre l'arrivée d'une nouvelle directrice à sa tête début 2018, le personnel de l'Observatoire a connu des mouvements au cours de l'année 2018 : trois de ses membres sont parties en congés prolongés (deux pour maternité et une pour disponibilité). Deux de ces congés, concernant des



UNE ÉQUIPE
MULTIDISCIPLINAIRE
POUR « *MIEUX
CONNAÎTRE LA
PROTECTION DE
L'ENFANCE POUR
MIEUX PRÉVENIR
ET MIEUX PRENDRE
EN CHARGE* »

UN CONSEIL SCIENTIFIQUE COMPOSÉ DE CHERCHEURS RECONNUS ET DE REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES COMMANDITAIRES DE RECHERCHES QUI DISPENSE EXPERTISE ET CONSEIL

chargées d'études, ont fait l'objet de remplacements, fin 2018 et début 2019, tandis que le troisième, concernant une chargée de mission, n'a pas été remplacé pendant son absence. L'année a également vu le départ définitif et le remplacement d'une chargée d'études, ainsi que le recrutement d'une chargée de mission supplémentaire (dans le cadre du plan d'actions et d'accompagnement d'Olinpe). En février et mars 2018, l'ONPE a en outre accueilli quelques semaines au sein de son équipe une auditrice de justice. Le personnel de l'Observatoire comptait 14 personnes fin 2018, dont une en détachement et deux mise à disposition par leur administration.

L'ONPE est doté d'un conseil scientifique jouant un rôle d'expertise et de conseil pour les recherches auxquelles il apporte son soutien. En 2018, le conseil s'est réuni quatre fois et se composait de 16 membres (8 chercheurs reconnus et 8 représentants d'organismes commanditaires de recherches en protection de l'enfance). Lors de l'assemblée générale du Giped, en novembre 2018, la convention constitutive du GIP a été modifiée pour permettre l'élargissement du conseil scientifique à 20 membres (pour accueillir 2 personnes qualifiées et 2 représentants institutionnels de plus).

Mouvements au conseil scientifique courant 2018

En 2018, les mandats de deux membres à titre personnel sont arrivés à leur terme, ceux de MM. Marcel Jaeger et de Reinhart Wolff, respectivement président et vice-président du conseil scientifique. M^{me} Bernadette Tillard ayant en outre décidé de mettre fin à son mandat, trois sièges étaient à pourvoir en 2018, qui sont désormais occupés par M. Andreas Jud et par M^{mes} Pierrine Robin et Flore Capelier. Les fonctions de présidence et vice-présidence du conseil scientifique ont été confiées, respectivement, à M^{me} Hélène Join-Lambert et M. Guillaume Bronsard.

Composition du conseil scientifique de l'ONPE fin 2018

- Représentants à titre personnel : Hélène Join-Lambert (présidente du conseil scientifique), Guillaume Bronsard (vice-président), Yolande Govindama, Édouard Durand, Karl Hanson, Andreas Jud, Pierrine Robin et Flore Capelier. À la suite de la décision d'élargir le conseil scientifique prise par l'assemblée générale du Giped en novembre 2018, celui-ci comptera désormais deux représentants à titre personnel de plus.
- Organismes commanditaires de recherche dans le champ de la protection de l'enfance : Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé (Andass), Direction de la recherche, mission de recherche Droit et Justice, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (Inhesj), Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), Fondation de France et Institut national des études démographiques (Ined). À la suite de l'élargissement du conseil scientifique, deux organismes supplémentaires y seront désormais représentés : la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) et la Direction de la protection de la jeunesse (DPJJ).

Rapports au Gouvernement et au Parlement

Début 2018, le douzième rapport annuel de l'ONPE au Gouvernement et au Parlement (de décembre 2017) a été remis le 12 janvier à M^{me} Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, en présence de la présidente du Giped, de sa directrice générale et de la nouvelle directrice de l'ONPE.

La préparation du treizième rapport annuel de l'ONPE, bien qu'il ait été finalement publié en avril 2019, a été commencée et pour une bonne part effectuée en 2018, année sur laquelle se porte principalement son regard. L'ONPE s'y appuie sur ses propres travaux d'observation de l'état de la protection de l'enfance en France et de promotion des pratiques concluantes pour rappeler l'importance d'une approche globale et systémique de la protection de l'enfance. La publication rappelle également les outils d'observation statistique dont dispose l'ONPE et l'importance du réseau des ODPE pour cette observation. Le rapport a été remis en mai 2019 à M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des Solidarités et de la Santé.



REMISE DU RAPPORT ANNUEL
DE L'ONPE À M^{ME} BUZYN

Publication de données chiffrées

L'ONPE effectue un travail permanent de collecte et de mise en cohérence de données chiffrées concernant l'enfance en danger (ou en risque de l'être) et sa protection. Cela s'effectue au moyen de deux dispositifs nationaux de transmission des données spécifiques à l'ONPE qui sont l'enquête sur la situation des pupilles de l'État et le dispositif Olinpe en partenariat avec les services déconcentrés de l'État et les services départementaux de protection de l'enfance. Cette mission s'organise aussi en relation avec d'autres organismes ou institutions tels que le ministère de la Justice, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI), la Sous-direction de la statistique et des études du ministère de la Justice (SDSE) et la Direction des affaires criminelles et des grâces (DACG).



Des publications régulières permettent de rendre compte de ce travail : des notes d'actualité et des rapports annuels, dont le rapport sur la situation des pupilles de l'État et le rapport au Gouvernement et au Parlement. En 2018, une publication spécifiquement consacrée au dispositif Olinpe a également vu le jour : le *Premier rapport dédié au dispositif Olinpe* est paru en février 2018.

Le rapport sur les pupilles de l'État

Le rapport annuel de l'ONPE portant sur les pupilles de l'État a été publié en juin 2018. *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2016* analyse la situation des enfants ayant le statut de pupille de l'État fin 2016, leurs caractéristiques et les évolutions les concernant, avant de faire état des mouvements de population et d'apporter des informations complémentaires sur les pupilles de l'État remis par leurs parents ou déclarés sans filiation, sur la tutelle des pupilles et sur les candidats à l'adoption dans chaque département. Enfin, le rapport se conclut par un focus sur les enfants admis au statut à la suite d'une déclaration judiciaire d'abandon.

Au cours de l'année, les connaissances tirées de l'enquête annuelle sur la situation des pupilles ont fait l'objet de présentations au CNPE (commission Adoption) en octobre, à la journée nationale d'échanges sur la tutelle des enfants et adolescents pupilles de l'État organisée par la DGCS en septembre et à la 14^e journée des acteurs de la protection de l'enfance du département de l'Aube en janvier.

La collecte des données pour le rapport 2019, qui portera sur les chiffres au 31 décembre 2017, a été effectuée en 2018.

Les notes d'actualité

Parmi les notes d'actualité publiées en 2018, quatre traitent principalement de données chiffrées obtenues par l'ONPE :

- La note *Chiffres clés en protection de l'enfance* (janvier 2018) qui présente quatre indicateurs clés sur la protection de l'enfance en France : le nombre de mineurs et jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance, le nombre de mineurs ayant fait l'objet de la saisine d'un juge des enfants, le nombre de mineurs décédés de mort violente au sein de la famille, et le montant des dépenses en protection de l'enfance. Ces indicateurs ont été élaborés à partir de données transmises par la Drees, la DPJJ, le ministère de la Justice et le SSMSI. Ils seront mis à jour tous les ans.



- La note *Proposition d'un socle minimum d'indicateurs relatifs à l'activité des Crip* (mars 2018), réalisée en collaboration avec le Snated, la Drees et les Crip de cinq départements présente une série de dix indicateurs susceptibles de permettre la production de données suffisamment harmonisées et homogènes pour permettre des comparaisons d'activité des Crip entre départements et entre territoires au sein d'un même département.
- La note *Étude des parcours en protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 4 ans des enfants nés en 2012 dans trois départements français* (mai 2018), étude réalisée dans le cadre du dispositif Olinpe, restitue les premiers résultats d'analyses longitudinales effectuées dans le cadre d'un groupe de travail réunissant, aux côtés de l'ONPE, trois départements volontaires déjà dans le dispositif Olinpe (Côtes-d'Armor, Finistère, Vaucluse) et la Drees.
- La *population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2016 : disparités départementales* (septembre 2018) présente une estimation au niveau national de la population des enfants suivis en protection de l'enfance à la date du 31 décembre 2016, et notamment des disparités départementales que l'on peut observer dans le suivi des mineurs et jeunes majeurs concernés par une intervention en protection de l'enfance.

Le dispositif national de transmission Olinpe

Le dispositif d'Observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance, dit dispositif Olinpe, a été créé par la loi du 5 mars 2007 puis réformé et renforcé par la loi du 14 mars 2016. Le décret d'application a été publié le 28 décembre 2016. Pour le soutenir, compte tenu de la complexité du champ d'observation et de la grande diversité d'organisation des départements, l'Observatoire a mis en place dès 2011 un dispositif national de suivi, au travers notamment de deux instances : le comité de pilotage et le comité technique.

Le comité de pilotage vise à penser globalement le dispositif de connaissance chiffrée en protection de l'enfance et réunit des personnes concernées par la production de données chiffrées : représentants des départements, des ministères concernés, de la Justice, de la Drees et d'associations. Le comité de pilotage s'est réuni en septembre 2018.



DES ÉCHANGES
RÉGULIERS AVEC
LES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX,
LES SERVICES
MINISTÉRIELS ET
LES ÉDITEURS DE
LOGICIELS POUR
UNE MEILLEURE
TRANSMISSION DES
INFORMATIONS

Le comité technique a un rôle plus opérationnel, travaillant à partir des expériences départementales pour identifier les difficultés de mise en œuvre du dispositif de transmission des données sur les territoires. Depuis 2017, le comité technique se réunit en groupes de travail autour de thématiques spécifiques. Les départements membres du comité technique sont sélectionnés sur la base du volontariat en fonction de l'intérêt porté à la thématique de travail et de la disponibilité de leurs données. Un membre de la Drees est par ailleurs associé aux réunions. Le comité technique se réunit sous la forme d'un groupe de travail sur les analyses longitudinales depuis 2017. Il a permis l'élaboration d'indicateurs longitudinaux issus des données des trois départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Vaucluse (travail restitué dans la note d'actualité de mai 2018 susmentionnée). Ce groupe de travail s'est réuni trois fois en 2018 (en janvier, juin et novembre).

Pour faciliter et améliorer la transmission des informations, l'ONPE entretient des échanges réguliers avec divers acteurs de la protection de l'enfance : ministère(s) et DGCS (autour des décrets précités relatifs à la transmission des données), les conseils départementaux et le réseau des ODPE, ainsi que les éditeurs des logiciels utilisés pour la collecte des données (Solis, Iodas, Sirius et Implicit). Deux réunions ont ainsi eu lieu avec l'éditeur GFI en 2018 (en juin et octobre) où des départements utilisateurs étaient associés, et une avec l'éditeur Implicit (en janvier 2019) dans le cadre du plan d'actions avec le département de l'Indre.

Par ailleurs, l'ONPE construit des outils d'accompagnement comme le Guide Olinpe, destiné aux départements et éditeurs de logiciel, qui a connu une importante mise à jour en décembre 2018 pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

GUIDE OLINPE
ET ENQUÊTE PAR
QUESTIONNAIRE :
DES OUTILS POUR
ACCOMPAGNER LES
DÉPARTEMENTS EN
TENANT COMPTE DE
LEURS BESOINS
ET DE LEURS
ATTENTES

Le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes a initié fin 2016 un plan d'actions visant à améliorer et à accompagner le dispositif Olinpe. Pour engager ce plan, une enquête sur le dispositif avait été réalisée par questionnaire auprès des départements fin 2016, dont les résultats ont ensuite été présentés en juin 2017 dans la note d'actualité *Dispositif Olinpe : quels sont les difficultés et les besoins exprimés par les départements sur le dispositif de transmission des informations en protection de l'enfance ?* L'objectif est de recueillir des éléments sur la mise en place et la mise en œuvre du dispositif de transmission des données en vue d'identifier les freins, les leviers existants et les besoins

des départements et de lancer des pistes de réflexion sur les moyens de surmonter les difficultés évoquées. Une chargée de mission a été recrutée début 2018 par le Giped pour travailler étroitement avec l'ONPE et mettre en œuvre le plan avec les départements volontaires, au nombre de 13. À partir du mois de septembre, ce travail a donné lieu à une rencontre avec chaque département, soit lors de déplacements dans les départements, soit par visioconférence. Une mise à jour de la plaquette présentant le dispositif Olinpe est parue en septembre pour accompagner ce travail.

Dans le prolongement d'un travail commencé en 2017, des réunions et échanges ont eu lieu avec la PJJ tout au long de l'année 2018, dans le cadre d'un groupe de travail sur le décret d'application de la loi du 14 mars 2016 sur la transmission des données relatives aux mineurs et jeunes majeurs de moins de 21 ans faisant l'objet de mesures successives ou simultanées dans le cadre de l'enfance délinquante et celui de la protection de l'enfance.

Le dispositif Olinpe (et les analyses longitudinales qu'il permet de réaliser) a aussi fait l'objet de présentations en avril 2018 devant la commission Connaissance en protection de l'enfance et recherche du CNPE et en octobre devant le Haut-Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), mais aussi en janvier au séminaire des ODPE, en mars à l'ODPE des Côtes-d'Armor, et en novembre 2018 lors du séminaire annuel de l'ODPE de Martinique.



PLAQUETTE SUR LE
DISPOSITIF OLINPE
MISE À JOUR

Observation des pratiques

L'ONPE mène des études sur divers sujets afférents au champ de la protection de l'enfance et, via son conseil scientifique, apporte son soutien aux travaux de chercheurs extérieurs à l'Observatoire. Ces travaux d'observation donnent lieu à diverses publications (rapports d'étude, dossiers thématiques...) qui, en plus d'être librement accessibles sur le site de l'ONPE, font l'objet de présentations régulières auprès de différents acteurs de la protection de l'enfance.

En 2018, des membres de l'ONPE sont intervenus sur des questions développées dans des publications de l'ONPE des années précédentes, notamment sur l'accompagnement à l'autonomie des jeunes majeurs, sur l'accueil familial, sur les besoins des mineurs non accompagnés (MNA) et sur la prise en compte du genre en protection de l'enfance.



Une activité d'observation importante au cours de l'année a concerné les commissions d'examen des situations et des statuts des enfants confiés (Cessec) et des questions d'autorité parentale et d'intérêt de l'enfant. Ce travail a donné lieu à deux publications :

- En avril 2018 a été publié l'enquête *État des lieux de la mise en place de commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'ASE*, réalisée en partenariat avec l'AFA. Réalisée à partir d'un questionnaire auprès des départements français, l'enquête fait état de l'avancement de la mise en place des commissions parmi les départements ayant répondu, et dégage des questions à prendre en compte dans leur mise en œuvre.
- En octobre 2018 est parue la note juridique *Aménagements de l'autorité parentale, délaissement et intérêt supérieur de l'enfant : état des lieux du cadre légal et de la jurisprudence*, traitant du cadre juridique et jurisprudentiel de la délégation et du retrait de l'autorité parentale, mais aussi de la notion d'intérêt supérieur de l'enfant dans le droit français et international.

Fiches de dispositif en 2018

Dans le cadre de sa mission de recensement, d'analyse et de diffusion des pratiques de prévention, de dépistage et de prise en charge médico-sociale et judiciaire des mineurs en danger, à partir de visites et d'entretiens, l'ONPE réalise régulièrement des fiches de présentation de dispositifs de protection de l'enfance ensuite publiées sur son site. Les fiches font l'objet de mises à jour régulières.

En 2018, 5 visites de dispositif ont été effectuées par des membres de l'ONPE dans le cadre de l'étude sur le délaissement et le statut des enfants confiés à l'ASE. Des fiches ont également été publiées sur le site de l'ONPE : 6 au total, réalisées à la suite de visites effectuées en 2017 dans le cadre de l'étude sur les enfants de moins de 6 ans confiés en protection de l'enfance.



L'année 2018, également, a vu se poursuivre une étude sur l'accueil des enfants de moins de 6 ans déjà qui était en cours en 2017. Ce travail a donné lieu à plusieurs visites de dispositif au long de l'année, dont certaines ont abouti à la publication de fiches de dispositif sur le site de l'ONPE (voir encadré). Une enquête sur les pouponnières en France a également été réalisée dans le cadre de cette étude à partir d'août 2018. L'ensemble de ce travail a débouché sur la publication en mars 2019 du rapport d'étude *Penser petit : des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés*.

Dans le prolongement d'activités mises en places en 2017 dans le cadre de la mesure 5 du plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants, un groupe de travail sur les démarches de retour sur événement dramatique (composé de directeurs enfance-famille, de membres d'ODPE, de médecins, d'un psychologue et d'une magistrate) s'est réuni à plusieurs reprises en 2018. Leur travail fera l'objet d'une publication en 2019, qui restituera les observations et conclusions du groupe sous la forme d'un livret de sens et repères méthodologiques.

Nouvelles études

L'ONPE a également commencé en 2018 à se saisir de diverses problématiques dont l'étude se poursuit en 2019. C'est notamment le cas de la question des violences sexuelles sur mineurs, et en particulier des risques prostitutionnels qui semblent de plus en plus émergents. C'est dans le cadre de ce travail que l'ONPE a rencontré des membres de l'Association contre la prostitution des enfants (APCE) en avril 2018 et a assisté en novembre à la restitution à l'Assemblée nationale d'une proposition de loi sur la prostitution des mineurs et à un colloque sur le même thème organisé à Paris par APCE. L'ONPE était également présent à un colloque de la Voix de l'enfant sur les mineurs victimes de violences sexuelles en octobre 2018.

Veille des schémas départementaux

Tout au long de l'année, l'ONPE effectue une veille auprès des départements sur la mise en place des nouveaux schémas relatifs à la protection de l'enfance. En 2018, d'après les informations portées à sa connaissance, l'ONPE a pu recenser le renouvellement du schéma de 8 départements.

Soutien à la recherche

L'ONPE apporte chaque année son soutien aux chercheurs et chercheuses en protection de l'enfance de différentes manières : par l'organisation d'une journée d'étude, la participation à des comités scientifiques, le passage d'appels d'offres ou la remise bisannuelle d'un prix de thèse.

**L'ONPE ANIME
DES GROUPES
DE TRAVAIL
RÉUNISSANT
EXPERTS ET
PARTENAIRES
DÉPARTEMENTAUX
SUR DES QUESTIONS
D'IMPORTANCE
– PAR EXEMPLE
LES DÉMARCHES
DE RETOUR SUR
ÉVÉNEMENT
DRAMATIQUE**



LE 26 NOVEMBRE 2018
AU CNAM

Journées d'étude

En plus de ses publications, l'ONPE organise des journées d'étude autour d'un thème. Une telle journée s'est tenue le 26 novembre 2018 au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) sur le thème « De la petite enfance à l'adolescence : accéder à l'expression de l'enfant en protection de l'enfance ». Plus de 180 personnes y ont assisté.

Participation à des comités

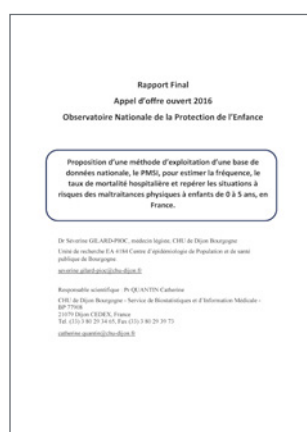
L'ONPE est présent de façon permanente aux comités scientifiques d'organismes acteurs de la protection de l'enfance ou participe aux comités de pilotage de certaines de leurs études. En 2018, l'Observatoire était ainsi présent au comité scientifique de l'Ocirp (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance), au comité de suivi du référentiel Creai-ARA (Centre régional d'études, d'actions et d'information [en faveur des personnes en situation de vulnérabilité] d'Auvergne-Rhône-Alpes) et a pu apporter son éclairage dans le pilotage d'études à la Drees (volet protection de l'enfance de l'enquête Aide sociale), à l'Ined (enquête Virage), à l'Association nationale des placements familiaux (ANPF) (sur les outils d'évaluation de la prise en charge de enfants en accueil familial) et à l'Institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion (Idephi) de Seine-Maritime (sur la continuité des parcours des adolescents suivis dans les services de l'établissement).

Les appels à recherches en 2018

Les appels à recherches lancés annuellement par l'ONPE sont de deux types : un appel thématique et un appel ouvert. Les projets retenus font l'objet d'un financement et d'un suivi de la part de l'Observatoire.

En 2018, le conseil scientifique de l'ONPE a validé deux rapports finaux :

- Proposition d'une méthode d'exploitation d'une base de données nationale, le PMSI, pour estimer la fréquence, le taux de mortalité hospitalière et repérer les situations à risque de maltraitements physiques à enfants de 0 à 5 ans en France, retenu dans le cadre de l'appel d'offres ouvert 2016 et coordonné par Catherine Quantin du CHU de Dijon Bourgogne.



- La correspondance numérique dans les mesures de placement au titre de l'assistance éducative, retenu dans le cadre de l'appel d'offres ouvert 2016 et coordonné par Émilie Potin de l'université de Rennes. Les deux sont désormais disponibles sur le site de l'ONPE.

Comme chaque année, deux appels à recherches ont été publiés pour l'année 2018 :

- L'appel thématique portait sur les « Continuités et ruptures en protection de l'enfance ». Un projet a été retenu : « La prévention des ruptures de parcours : des motifs et facteurs de rupture à l'élaboration des stratégies d'action », coordonné par Ludovic Jamet de l'Institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion (Idephi).
- Dans le cadre de l'appel ouvert, trois projets ont été retenu qui portaient sur : « Les orphelins confiés à leurs proches en protection de l'enfance », coordonné par Bernadette Tillard l'université de Lille ; le « Parcours médical hospitalier et libéral des enfants maltraités physiquement en France : suivi à 5 ans », coordonné par Catherine Quantin du CHU de Dijon Bourgogne ; « Les lieux de vie et d'accueil (LVA) : interroger les marges de l'accueil en protection de l'enfance » coordonné par Céline Jung de l'Association de promotion des expérimentations sociales (Apex). Les équipes retenues devraient rendre leur rapport final dans le courant de l'année 2020.

Prix de thèse

Le 6 juin 2018 a eu lieu au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) la remise du premier prix de thèse de l'ONPE, décerné en partenariat avec la Fondation de France, récompensant une recherche doctorale en langue française portant sur la protection de l'enfance. Le prix est ouvert à toutes les disciplines (sciences humaines et sociales, droit, psychologie, médecine, etc.) et s'accompagne d'une dotation de 10 000 euros (dont 5 000 euros d'aide à la publication). La première lauréate du prix était Sarra Chaïeb pour sa thèse en sociologie « À l'épreuve du placement : renégociations identitaires de personnes issues de familles immigrées ayant été accueillies en protection de l'enfance ». Cette recherche a été réalisée sous la direction de Catherine Delcroix à l'université de Strasbourg et y a été soutenue en 2016.



REMISE DU PREMIER PRIX DE THÈSE EN JUIN 2018

Expertise auprès des acteurs de la protection de l'enfance

Auprès des services de l'État ou des institutions publiques nationales

LES CONNAISSANCES
EN PROTECTION DE
L'ENFANCE QUE
RASSEMBLE L'ONPE
LUI PERMETTENT
DE JOUER UN
RÔLE D'EXPERTISE
AUPRÈS DES
MINISTÈRES ET DES
ADMINISTRATIONS

L'ONPE a un rôle d'expertise auprès des ministères, des directions, et d'autres administrations et services au niveau national. En plus des collaborations scientifiques déjà mentionnées (voir « Participation à des comités »), cette action inclut la participation à des commissions (notamment aux commissions du CNPE, dont la commission Connaissance et recherche qui est animée par la directrice de l'ONPE) ou à des comités de pilotage institutionnels, à des colloques ou séminaires, ou à des groupes de travail en vue d'établir des recommandations. Ce travail a notamment impliqué l'Observatoire dans le plan interministériel de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants (en copilotant avec la Drees le comité d'experts sur la mortalité dans l'enfance et animant un groupe de travail sur le retour sur expérience dramatique, et en participant aux journées de bilan de la mise en œuvre de la mesure 1 du plan) et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (notamment en participant à son conseil scientifique).

La dispensation d'expertise peut aussi prendre la forme d'interventions de formation ou d'accueils de stagiaire. Il s'agit par exemple de la participation à un support de formation en ligne ouvert (*mooc*) de l'EHESP sur la santé publique en juin 2018, ou de l'intervention lors d'une session de formation des cadres de l'ASE au CNFPT au mois de décembre. En 2018, l'ONPE a aussi accueilli dans ses locaux une auditrice de l'ENM (en février et mars) et une stagiaire de la filière de formation des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux de l'EHESP (en septembre et octobre).

En 2018, l'ONPE est intervenu auprès des organes suivants :



Auprès des départements et régions

À un autre échelon territorial, le travail de l'ONPE s'effectue aussi auprès des conseils départementaux, des cellules de recueil, de traitement et d'évaluation de l'information préoccupante (Crip), ainsi que d'organismes départementaux ou régionaux comme le Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité de la région Auvergne-Rhône-Alpes (Creai-ARA), mais aussi, et surtout, des observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE).



Un questionnaire de l'ONPE a été diffusé auprès des directions enfance-famille et des ODPE au mois de juillet 2018 afin de mieux connaître l'état de l'implantation et du développement des observatoires départementaux. Les résultats de cette enquête sont présentés dans la note d'actualité *État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France*, parue en janvier 2019.

Au service des ODPE

Le renforcement des relations entre l'ONPE et le réseau des ODPE est l'un des principaux objectifs de l'institution, la feuille de route ministérielle 2015-2017 ayant placé l'Observatoire national comme animateur de réseau. La mise en place d'un plan d'actions et d'accompagnement du dispositif Olinpe s'inscrit dans une telle perspective.

L'Observatoire reçoit régulièrement dans ses locaux des membres des ODPE qui participent aux divers groupes de travail et réciproquement les membres de l'ONPE se rendent régulièrement dans les départements pour notamment participer à des séminaires et à des réunions des ODPE. De nombreux échanges sur les pratiques et les expériences dans les départements font suite à ces rencontres. Les déplacements des membres de l'ONPE dans les départements constituent l'occasion de présenter les travaux de l'ONPE et les ressources qui en découlent.

Dans le cadre de l'animation par l'ONPE du réseau des ODPE, un groupe de travail réunissant des représentants de 15 départements, essentiellement des responsables d'ODPE, s'est réuni tout au long de l'année 2018 pour élaborer une méthode de travail et des outils destinés à accompagner les observatoires départementaux dans cette nouvelle mission.

Divers supports de présentation ou d'aide sont mis à disposition par l'ONPE : outil d'aide à la saisie, livret d'échanges, espace réservé aux ODPE sur le site de l'Observatoire (où a notamment été mis en ligne la version mise à jour du Guide Olinpe de décembre 2018).

Enfin, chaque début d'année, un séminaire technique est organisé, qui constitue un temps fort des relations entre l'ONPE et les ODPE.

SÉMINAIRE DE JANVIER 2018



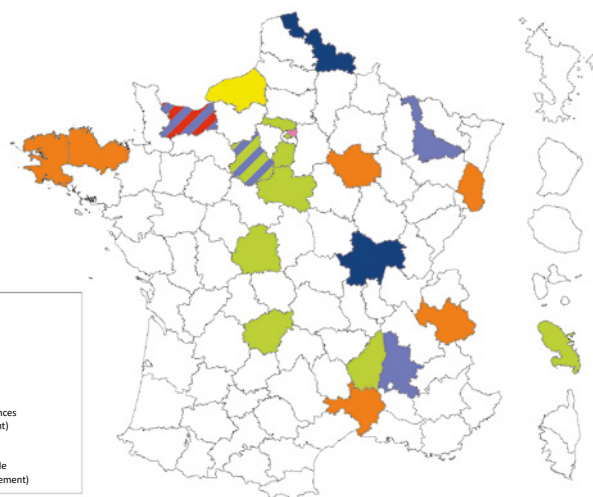
Au service des associations, fondations et autres organismes

Plus largement, l'ONPE est présent auprès de nombreux autres acteurs de la protection de l'enfance – associations et réseaux associatifs, fondations et autres organismes. Cette action peut prendre la forme d'un partage de connaissance à travers l'animation d'ateliers (par exemple aux Assises de la protection de l'enfance) ou des interventions pour présenter les travaux de l'Observatoire lors de journées d'étude, de soutien à la recherche (notamment en participant à des comités scientifiques comme celui de la fondation Ocirp), de participations à des comités de pilotage (par exemple celui du Club ASE du réseau Idéal connaissances, et d'autres sortes de partenariat (par exemple avec la Fondation de France pour le prix de thèse de l'ONPE). En 2018, cela a concerné les associations et organismes suivants :

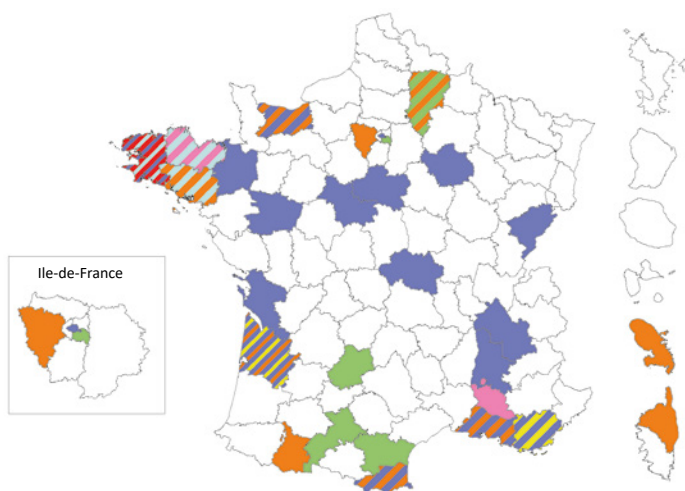


DÉPLACEMENTS

À 22 reprises, des membres de l'ONPE ont été amenés à se déplacer dans des départements ou régions. Parmi ces déplacements, 6 ont eu lieu dans le cadre de journées organisées par des ODPE.



Type de déplacement	
	Aucun déplacement (80 départements ou collectivités)
	Accueil familial (2 départements)
	Étude statut et délaisement (2 départements)
	Olinpe (8 départements)
	ODPE (6 départements)
	Dossier Genre (1 département)
	Journée de lutte contre les violences faites aux enfants (1 département)
	Olinpe + étude statut et délaisement (1 département)
	Journée sur l'attachement + étude statut et délaisement (1 département)



GROUPES DE TRAVAIL ET INTERVENTIONS

En 2018, l'ONPE a sollicité 29 départements et collectivités territoriales pour des interventions lors d'une journée organisée par l'observatoire (séminaire des ODPE) ou encore pour des groupes de travail menés avec les départements.

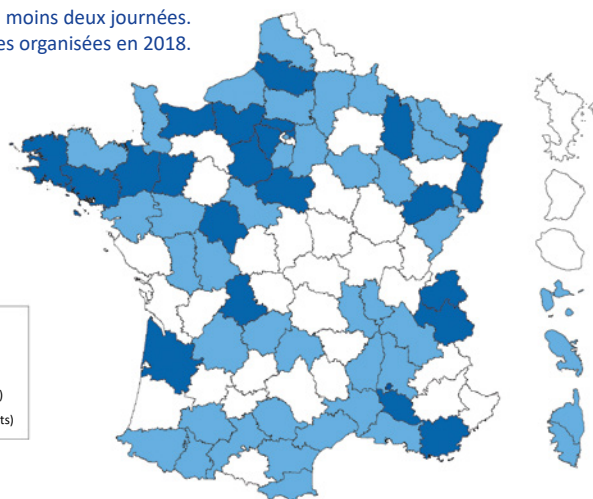
Groupes de travail et interventions	
	Aucun (73 départements)
	GT Formation (11 départements)
	GT Crip (4 départements)
	GT Longitudinales (1 département)
	Séminaire ODPE (4 départements)
	GT Formation + GT RED (1 département)
	GT Formation + séminaire ODPE (3 départements)
	GT Formation + GT RED + séminaire ODPE (1 département)
	GT Longitudinales + Copil Olinpe (1 département)
	GT Formation + GT Longitudinales + Copil Olinpe (1 département)
	GT Crip + séminaire ODPE (1 département)
	Séminaire ODPE + Copil Olinpe (1 département)

PARTICIPATION AUX JOURNÉES

En 2018, les agents de 66 conseils départementaux ou collectivités territoriales ont assisté à au moins une journée organisée par l'ONPE, ceux de 23 à au moins deux journées. *A contrario*, 35 n'ont pu participer à aucune des journées organisées en 2018.



Participation aux journées de l'ONPE	
	Aucune (35 départements)
	Une journée (44 départements)
	Deux journées (23 départements)



Relations internationales

Dans le cadre de relations internationales avec les chercheurs et praticiens dans le secteur de la protection de l'enfance, plusieurs rencontres et prises de contact ont eu lieu en 2018.

LES 8 ET 9 FÉVRIER À BRUXELLES

Conférence internationale « Mesurer l'efficacité des droits des enfants » (« Measure the effectiveness of children's rights ») organisée par la Commission nationale des droits de l'enfant (CNDE) de Belgique.



LE 16 MAI À BELFAST

Conférence de la National Society for the Prevention of Cruelty against Children (NSPCC) du Royaume-Uni et du Health and Social Care Board d'Irlande du Nord sur l'accompagnement des enfants déplacés au-delà des frontières (en particulier sur les risques de traite).

ENTRE LE 28 ET LE 30 MAI À SÉVILLE

26e Conférence européenne des services sociaux organisée par le Réseau social européen (ESN), avec notamment une présentation conjointe de la Fondation Grancher et de l'ONPE sur la participation des enfants pris en charge (« Collective participation of children in care »).



LES 25 ET 26 JUIN À BRUXELLES

Journées de réflexion organisée par la Commission européenne sur « Des systèmes de protection de l'enfance complets et une justice adaptée aux enfants » (« Child-friendly justice and integrated child protection systems »).

ENTRE LE 2 ET LE 5 SEPTEMBRE À PRAGUE

22e conférence mondiale de la Société internationale de prévention des violences et maltraitances à enfant (Ispcan), avec des présentations de l'ONPE (conférence et posters).

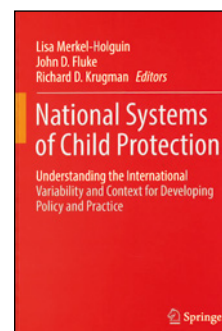


ENTRE LE 4 ET LE 6 DÉCEMBRE À ATHÈNES

Réunion de lancement du projet CAN-MDS II (coordinated response to Child Abuse and Neglect via a Minimum Data Set) soutenu par le programme européen Droits égalité et citoyenneté.

Par ailleurs, un article signé de deux membres de l'ONPE a été publié dans l'ouvrage collectif *National Systems of Child Protection* sorti de presse au second semestre 2018. (Réalisé sous la direction de Lisa Merkel-Holguin, John D. Fluke et Richard D. Krugman. Aurora [Colorado] : Springer [Child Maltreatment], 2019.)

En plus de cette publication et de ces rencontres internationales qui ont donné lieu à autant de



déplacements à l'étranger, des membres de l'ONPE ont participé ou assisté à des événements de dimension internationale en France.

**LE 19 JANVIER
À L'UNIVERSITÉ
PARIS NANTERRE**

Journée du centre de recherche Éducation et formation (Cref) sur les interventions socio-éducatives en direction des jeunes enfants et de leurs parents, avec notamment la présentation du programme italien Pippi (Programme d'intervention pour prévenir l'institutionnalisation) par une chercheuse de l'université de Padoue.

**LE 14 DÉCEMBRE
À L'UNIVERSITÉ DE RENNES**

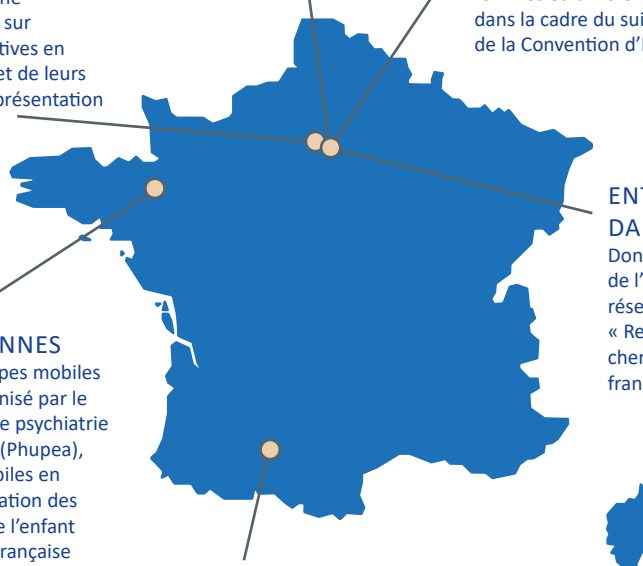
Colloque international « Équipes mobiles et psychotraumatisme » organisé par le pôle hospitalo-universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (Phupea), l'Association des équipes mobiles en psychiatrie (AEMP) et l'association des Conférences de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de langue française en Israël (Copelfi), avec la présentation notamment de pratiques étasuniennes et israéliennes.

LE 10 OCTOBRE À PARIS

Inauguration de la chaire Éducation et Santé de l'Unesco (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

LE 12 OCTOBRE À PARIS

Audition de l'ONPE par le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Greio) dans la cadre du suivi de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.



**ENTRE LE 23 ET LE 28 AVRIL
DANS PLUSIEURS VILLES**

Dont le 23 à Paris dans les locaux de l'ONPE, les rencontres du réseau scientifique international « Recherche avec » réunissant des chercheurs allemands, brésiliens, français et québécois.

ENTRE LE 31 MAI ET LE 2 JUIN

À L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE JEAN JAURÈS

Congrès autour des « Pratiques actuelles avec les familles » en France et en Europe, organisé par l'Institut d'anthropologie clinique (IAC) et l'Association européenne de thérapie familiale – chambre des membres individuels (Efta-CIM).

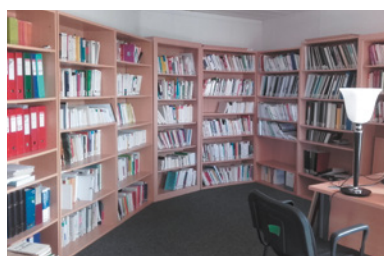
Documentation et communication

En plus des publications de notes, dossiers et rapports, et des interventions de ses membres directement auprès des acteurs de la protection de l'enfance, précédemment décrites, l'ONPE prolonge sa mission d'information au moyen d'un centre de documentation, d'un site internet, et de communiqués et lettres périodiques.

Centre de documentation

Le travail de collecte et de diffusion documentaire des années précédentes a été poursuivi en 2018. Cela comprend la diffusion régulière de dossiers compilant des coupures de presse (spécialisée ou non) concernant la protection de l'enfance, ainsi que l'entretien d'un fonds documentaires de livres et périodiques : en 2018, acquisition a été faite de 63 ouvrages, tandis que près d'une vingtaine d'abonnements ont été reconduits.

LA SALLE DE
DOCUMENTATION DE L'ONPE



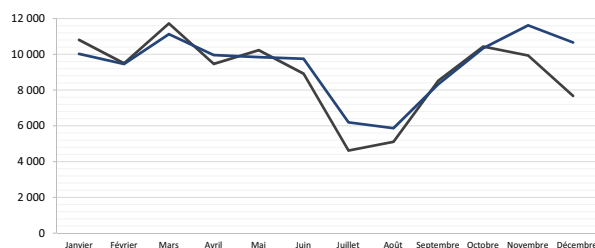
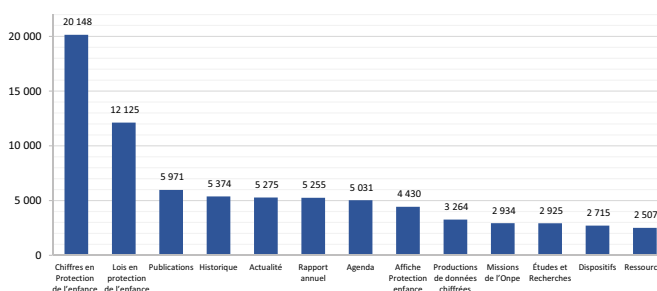
Site internet de l'ONPE

En 2018, le site internet de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr) a reçu 113 161 visites contre 106 924 en 2017, ce qui représente une augmentation de 6 %. Elle est confirmée par le nombre de pages consultées, également en hausse (+ 2 %), avec 349 937 consultations contre 342 558 en 2017. Outre la page d'accueil, qui est la plus consultée (58 355), celle relative aux chiffres en protection de l'enfance est celle qui est la plus en vue (20 148).

La fréquentation et les consultations ont connu, en 2018 comme en 2017, des pics en mars et en octobre-novembre.

L'analyse des pages les plus consultées révèle que la page relative aux « chiffres clés en protection de l'enfance » reste la plus consultée et continue sa progression en 2018 (+ 3 % par rapport à 2017).

CONSULTATION PAR RUBRIQUE (NOMBRE DE PAGES CONSULTÉES)



ÉVOLUTION MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE SESSIONS)

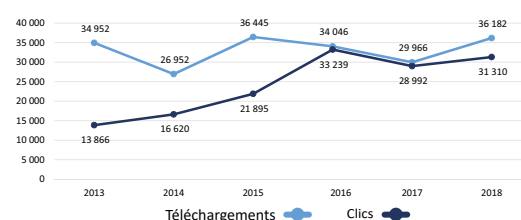
— 2017 — 2018

ÉVOLUTION MENSUELLE DES VISITES (NOMBRE DE PAGES CONSULTÉES)

Il faut également noter la hausse du nombre de pages consultées sur les lois en protection de l'enfance qui dépasse les 12 000 vues en 2018 (contre près de 7 900 en 2017), notamment sur la loi de 2016 (6 770 vues en 2018, contre 1 702 en 2017).

Concernant l'espace réservé aux ODPE, le nombre de connexions est également en augmentation (855 en 2018 contre 706 en 2017).

Concernant le nombre de documents téléchargés depuis le site de l'ONPE, on dénombre 36 182 téléchargements pour l'année 2018, soit une hausse de 21 % par rapport à 2017. Celle-ci s'explique par le différé de parution du douzième rapport au Gouvernement et au Parlement, paru en décembre 2017 et par conséquent téléchargé à près de 3 400 reprises en 2018. Le nombre de clics vers les sites partenaires en 2018 s'élève à 31 310, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2017.



NOMBRE DE TÉLÉCHARGEMENTS ET CLICS VERS DES SITES PARTENAIRES

En outre, environ 200 contacts effectués par le biais du formulaire en ligne sur le site de l'ONPE ont reçu une réponse personnalisée au cours de l'année 2018.

Autres communications

En plus des pages de son site, l'ONPE communique régulièrement par le biais de sa lettre mensuelle (11 numéros en 2018, pour plus de 2 000 personnes abonnées) et de communiqués de presse (9 communiqués entre janvier et décembre 2018). Des contacts réguliers sont, de plus, entretenus avec la presse et les médias audiovisuels au fil de l'année (notamment, en 2018, avec la *Gazette Santé social*, *Actualités sociales hebdomadaires*, et *Le magazine de la santé* de France 5).

Les publications de l'ONPE en 2018

Tous ces documents sont consultables sur le site de l'ONPE (www.onpe.gouv.fr).

- *Douzième rapport au Gouvernement et au Parlement*. Rapport annuel. Décembre 2017.
- *Chiffres clés en protection de l'enfance* [portant sur l'année 2016]. Note d'actualité. Janvier 2018.
- *Premier rapport dédié au dispositif Olinpe*. Rapport bisannuel. Février 2018.
- *Proposition d'un socle minimum d'indicateurs relatifs à l'activité des Crip*. Note d'actualité. Mars 2018.
- *État des lieux de la mise en place de commissions pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles d'examen de la situation des enfants confiés à l'ASE*. Enquête. Avril 2018.
- *Étude des parcours en protection de l'enfance jusqu'à l'âge de 4 ans des enfants nés en 2012 dans trois départements français*. Note d'actualité. Mai 2018.
- *La situation des pupilles de l'État : enquête au 31 décembre 2016*. Rapport annuel. Juin 2018.
- *La population des enfants suivis en protection de l'enfance au 31/12/2016 : disparités départementales*. Note d'actualité. Septembre 2018.
- *Aménagement de l'autorité parentale, délaissement et intérêt supérieur de l'enfant : état des lieux du cadre légal et de la jurisprudence*. Note juridique. Octobre 2018.
- *État des lieux de la mise en place des observatoires départementaux de la protection de l'enfance en France*. Note d'actualité. Janvier 2019.
- *Chiffres clés en protection de l'enfance portant sur l'année 2017*. Note d'actualité. Février 2019.
- *Penser petit : des politiques et des pratiques au service des enfants de moins de 6 ans confiés*. Rapport d'étude. Mars 2019.
- *Treizième rapport au Gouvernement et au Parlement*. Rapport annuel. Avril 2019.

Informatique, administration et finances

Le service informatique du GIP Enfance en danger

Les missions d'accompagnement auprès des départements liées à la mise en œuvre du dispositif Olinpe, dispositif de transmissions des informations depuis les services de protection de l'enfance départementaux, ont pris la forme cette année d'un plan d'action conduit par l'ONPE. La présence du service informatique a été souhaitée pour chaque rencontre avec ces départements.

Le recrutement d'une chargée de mission avec un double profil métier et informatique a mobilisé une partie des ressources du service informatique pour le plan d'accompagnement des départements lié au dispositif Olinpe. Par ailleurs le service informatique a intégré un nouvel ingénieur réseau suite au départ de son prédécesseur. Une formation hors site sur notre outil de gestion des sauvegardes lui a été dispensée en fin d'année afin de monter en compétence sur ces actions, qui font partie des tâches prioritaires.

On peut également souligner une très forte mobilisation du service informatique sur le suivi technique des échanges dématérialisés entre les Crip et le Snated. En 2018 les départements utilisent moins fréquemment des mécanismes de contournement. Ceux-ci sont le plus souvent la conséquence d'une indisponibilité des serveurs départementaux, indisponibilité dont la durée paraît quelquefois difficilement explicable.

L'objectif d'améliorer le taux de retour des évaluations par les départements implique là aussi un renforcement du service informatique du Giped. Même si, depuis quatre années maintenant, toutes les informations

TOUT AU LONG DE
L'ANNÉE LE SERVICE
INFORMATIQUE DU
GIPED S'EST MOBILISÉ
POUR LE SUIVI ET
L'AMÉLIORATION
DES ÉCHANGES
DÉMATÉRIALISÉS
AVEC LES
DÉPARTEMENTS

AUX CÔTÉS DU SNATED, LE SERVICE INFORMATIQUE A PARTICIPÉ AUX TRAVAUX DE MISE EN PLACE DU NUMÉRO EUROPÉEN 116 111

préoccupantes (IP) sont transmises par voie dématérialisée, les services informatiques de près de la moitié des départements n'ont pas encore mis en place ce dispositif pour l'opération inverse, c'est-à-dire pour transmettre les retours d'évaluation qui doivent parvenir au Snated dans un délai de trois mois. Il faut par conséquent reprendre les contacts avec les services informatiques départementaux, bien souvent avec d'autres interlocuteurs que ceux ayant participé au raccordement initial, et les accompagner en assurant l'interface avec les services de la plateforme d'échange et de confiance (PEC) pour espérer une mise en œuvre en 2019.

Du fait de plusieurs tâches prioritaires relevant de la sécurisation de notre service informatique, en particulier suite à l'attaque en fin d'année de nos sites internet, le déploiement du portail n'a pu être réalisé dans les délais prévus initialement. Les travaux sont toutefois suffisamment avancés pour espérer une mise en ligne au cours du premier semestre 2019. L'analyse des vulnérabilités utilisées lors de cette attaque nous a conduit à mettre en place un second niveau d'accréditation pour accéder aux interfaces d'administration (*back office*) de tous nos sites et un mécanisme de *captcha* sur tous nos formulaires. Des outils tiers d'audit ont parallèlement été installés sur notre serveur pour nous alerter de toute connexion et/ou modification suspecte qui parviendrait à franchir l'ensemble des sécurités mises en place.

Le service informatique a participé avec le Snated aux travaux de la commission interministérielle de coordination des réseaux et des services de télécommunications pour la défense et la sécurité publique (Cicrest) dépendant de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep) autour de la mise en place du 116 111, numéro européen qui, pour sa deuxième année d'exploitation, ne fait pas encore apparaître une montée en charge significative.

Du fait d'une bonne connaissance de l'architecture de la base de données Lisa et de la maîtrise des outils de requêtage, le service informatique est fréquemment sollicité pour produire des indicateurs sur des thématiques diverses tout au long de l'année et participe activement à l'élaboration de l'étude annuelle du Snated.

Concernant les développements applicatifs, il peut être mis au crédit du service informatique la consolidation des fonctionnalités de comptabilité/paie pour le Giped, la génération automatique de rapports d'audit techniques à réception des fichiers Olinpe pour l'ONPE, afin de permettre une meilleure réactivité et, pour le

Snated, la poursuite du travail de développement de Lisa centré cette année sur la sécurisation des écoutants par un marquage (*tagging*) des fiches d'appels des aides immédiates (AI) évoquant un critère de danger. On peut également noter la génération d'une cartographie des données pour chaque département en lien avec les informations préoccupantes (IP) émises par le Snated. Ces fiches départementales, mises à jour tous les mois, d'ores et déjà exploitées lors des rencontres avec les services des départements, seront à terme mises à disposition des départements concernés à travers un portail en cours de finalisation.

En ce qui concerne l'infrastructure, nous avons procédé à l'augmentation de notre capacité de stockage afin de satisfaire au besoin croissant de volume de sauvegarde et, parallèlement, à la mise en place d'un magasin de données (*datastore*) SSD. Ce dernier, de par ses performances, offre un accès en lecture dix fois plus rapide que les autres supports, particulièrement adapté à l'hébergement des bases de données, qui nous permet d'améliorer le comportement des outils métier qui interagissent en temps réel avec la téléphonie.

Évolution des effectifs et formation des salariés

Évolution du personnel*

* En équivalent temps plein (ETP) et en équivalent temps plein travaillé (ETPT)

En 2018, les effectifs ont connu 9 sorties (2,32 ETPT, ou 7,99 ETP) et 10 entrées (5,11 ETPT, ou 8,15 ETP).

Pour la plupart, ces entrées et sorties concernent des écoutants et sont dues aux départs et aux remplacements d'agents, mais également aux avenants qui peuvent entraîner des augmentations ou diminutions de leurs quotités de travail.

ÉVOLUTION DES ETPT ET ETP ENTRE LE COMPTE FINANCIER 2017 ET LE COMPTE FINANCIER 2018

	Compte financier 2017	Deuxième budget rectificatif 2018	Compte financier 2018
ETPT	52	51,7	51,1
ETP	54,8	53,8	53,7

Au 31 décembre 2018, les effectifs par direction se répartissent comme indiqué ci-dessous.

RÉPARTITION EN ETPT ET ETP DES EFFECTIFS PAR DIRECTION

	Direction générale et fonctions support	Direction de l'ONPE	Direction du Snated	Total
ETPT	10,52	11,62	29	51,1
ETP	10,33	12,8	30,58	53,7

Formation des agents

Le montant des dépenses de formation du personnel du Giped a atteint un total de 21 979 € en 2018 contre 38 261 € en 2017 et 32 354 € en 2016.

VENTILATION DU BUDGET ALLOUÉ EN 2018

Formations Snated	624 €
Formations ONPE	358 €
Formations DAF	14 733 €
Colloques et séminaires	3 509 €
Formations individuelles	2 755
Total général	21 979 €

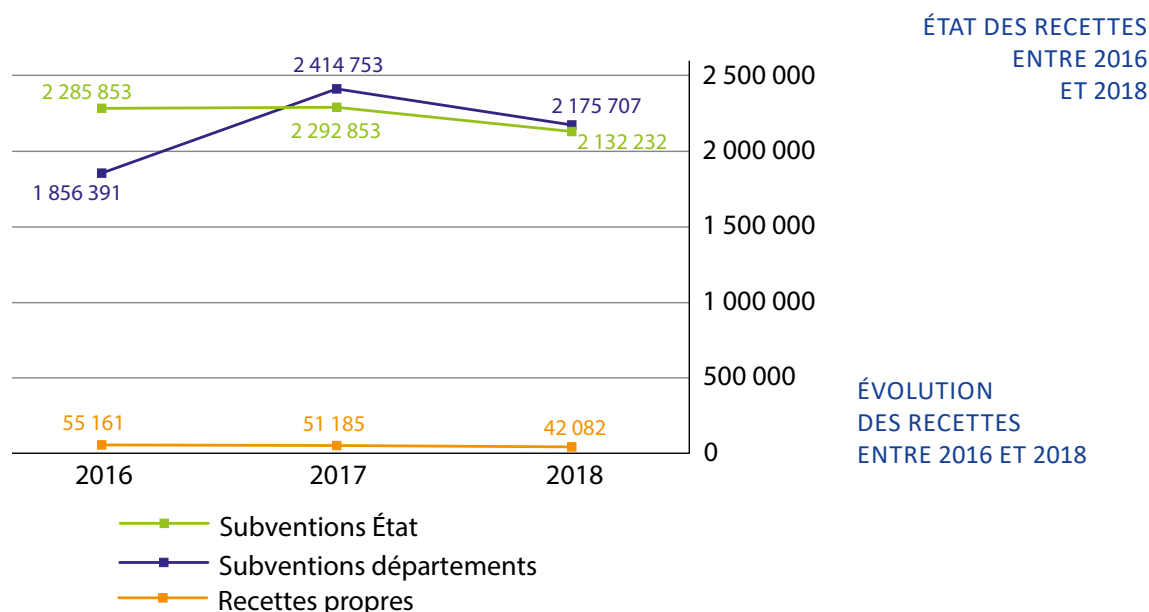
Les temps forts du plan de formation 2018 ont notamment consisté, au niveau du personnel du Giped, au maintien et à l'actualisation des connaissances en secourisme et sauvetage au travail (SST). Pour le personnel du Snated, on peut noter de nombreuses participations à des colloques en protection de l'enfance au cours de l'année 2018 (au total 373 heures de participation à des colloques) concernant notamment « le numérique des tout-petits » (Fondation pour l'enfance), la postérité vingt ans après de la loi du 17 juin 1998 (la Voix de l'enfant) et différents stages au parquet de Paris pour le personnel écoutants du 119. Pour les agents de la direction administrative et financière les formations ont concerné le personnel comptable (mise en place du prélèvement à la source et préparation à la clôture des comptes) et le personnel informatique (certification Veeam Certified Engineer).

Compte financier 2018

Exécution budgétaire en recettes de 2016 à 2018

En 2018, les recettes s'élèvent à 4 350 021 €, dont 99 % proviennent de l'État (via la DGCS) et des départements. Elles restent conformes à la prévision au budget initial 2018. Cependant, en 2018, le Giped a subi une baisse des niveaux des subventions de l'État et des départements qui ont diminué de 7 % par rapport à 2017, soit un total de 321 242 € (réparties en 50 % pour l'État et 50 % pour les départements). Il convient de noter que la subvention des départements est chaque année perçue avec un décalage des encaissements de l'année N sur le premier trimestre de l'année N + 1 du fait de la diffusion tardive du décret (vers les deux derniers mois de l'année).

	2016			2017			2018		
	Premier budget rectificatif 2016	Compte financier 2016	Taux de réalisation	Premier budget rectificatif 2017	Compte financier 2017	Taux de réalisation	Deuxième budget rectificatif 2018	Compte financier 2018	Taux de réalisation
Subvention de l'État	2 285 853	2 285 853	100 %	2 292 853	2 292 853	100 %	2 132 232	2 132 232	100 %
Subvention des départements	2 285 853	1 856 391	81 %	2 414 753	2 414 753	90 %	2 153 065	2 175 707	101 %
Recettes propres	14 000	55 161	94 %	54 514	51 185	94 %	52 540	42 082	80 %
Total	4 585 706	4 197 405	92 %	5 026 684	4 758 791	95 %	4 337 837	4 350 021	100 %

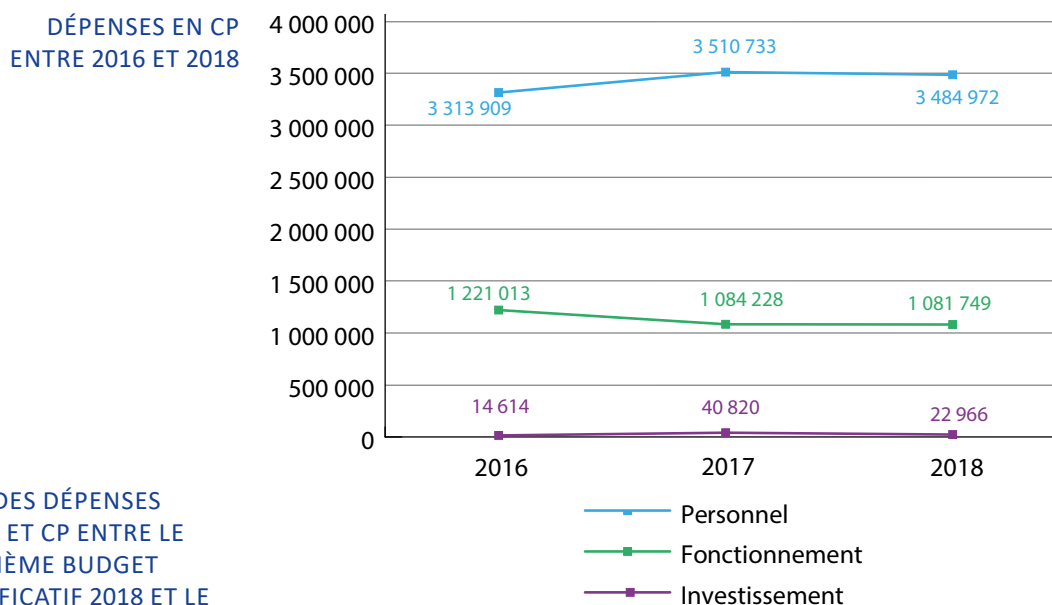


Au 31 décembre 2018, il reste à percevoir environ 254 247 € de solde pour 2018, qui seront encaissés sur l'année 2019.

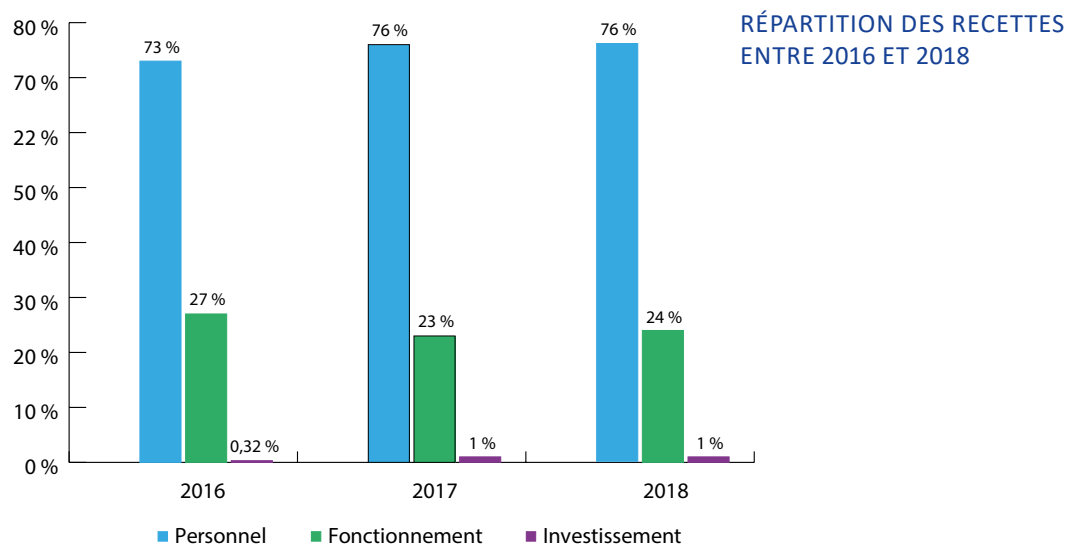
Un remboursement de contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (Fiphfp) a été imputé par erreur sur le compte 741 (subventions de l'État), ce qui l'a donc augmenté de + 11 000 €.

Exécution budgétaire en dépenses de 2016 à 2018

Le graphique ci-dessous présente les dépenses (personnel, fonctionnement et investissements) en crédits de paiement entre les années 2016 et 2018. Le tableau le complète en présentant le détail des dépenses de 2018 en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) ainsi que leur taux de réalisation par rapport au dernier budget rectificatif voté.



	Autorisations d'engagement (AE)			Crédits de paiement (CP)		
	2e budget rectificatif 2018	Compte financier 2018	Taux de réalisation	2e budget rectificatif 2018	Compte financier 2018	Taux de réalisation
Personnel	3 710 162	3 479 760	94 %	3 710 162	3 484 972	94 %
Fonctionnement	2 859 639	2 586 959	90 %	1 091 261	1 081 749	99 %
Investissement	73 600	21 692	29 %	73 600	22 966	31 %
Total	6 643 401	6 088 411	92 %	4 875 023	4 589 687	94 %



L'exécution budgétaire en dépenses s'élève à 4 589 687 €, soit un taux d'exécution de 94 %. La sous-consommation est de 285 336 €, dont 225 190 € en personnel.

Fonctionnement

En 2018, les dépenses de fonctionnement sont restées quasiment constantes par rapport à 2017 (soit - 2 500 €). Elles s'élèvent à 1 081 749 € en CP (- 9 500 € au deuxième budget rectificatif 2018). Le taux d'exécution est de 99 %, ce qui traduit une bonne reprogrammation.

Dans le cadre de la construction du budget initial 2018, les dépenses ont été pensées au plus juste. L'enveloppe a été fixée à 1 243 761 € en CP. Cette enveloppe s'inscrit dans une tendance à la baisse depuis plusieurs années. Elle a été réduite de 11 % entre le compte financier de 2016 et celui de 2017 (loyer, achats, documentation, frais de mission). Les efforts se poursuivent mais les impacts sont limités en 2018 (- 0,23 % au compte financier 2017). Pour mémoire, le deuxième budget rectificatif 2018 a réduit l'enveloppe de 152 100 € en raison du différé pris dans le cadre du projet concernant le plan d'accompagnement pour des frais de mission, séminaires et études. Les frais d'intérim pour le poste du comptable qui n'a pas été remplacé s'élèvent à 57 307 €.

Il faut noter qu'en 2018, deux nouveaux projets ont été constatés au budget du Giped, le plan d'accompagnement des départements et la convention CAN-MDS. Il s'agit de deux projets qui sont des opérations fléchées, puisque la convention sera financée par l'Union européenne et le plan d'accompagnement des départements par le fonds de roulement.

DEUX NOUVEAUX
PROJETS, LE
PLAN D'ACCOM-
PAGNEMENT DES
DÉPARTEMENTS
ET LA CONVENTION
CAN-MDS, FIGURENT
AU BUDGET 2018
DU GIPED

**EN FIN D'ANNÉE
LE NIVEAU DE
TRÉSORERIE EST
EN HAUSSE PAR
RAPPORT AUX
PRÉVISIONS DU
DEUXIÈME BUDGET
RECTIFICATIF**

Investissements

En 2018, les investissements s'élèvent à 22 966 €, soit une exécution de 31 % par rapport au deuxième budget rectificatif 2018. Cette sous-consommation est liée à l'augmentation des investissements (de 38 6000 €) lors du premier budget rectificatif 2018 pour effectuer des travaux d'aménagement de bureaux qui n'ont finalement pas été réalisés. Ils n'ont pas été reprogrammés au budget initial 2019.

Personnel

En 2018, la masse salariale s'élève à 3 484 972 € pour 51,1 ETPT (contre 52 ETPT en 2017 et 53 en 2016), ou 53,7 ETP (contre 54,8 ETP en 2017 et 57,4 en 2016). Le coût moyen d'un agent en 2018 est de 66 125 € (+ 0,30 % au compte financier 2017), le temps de renouvellement du personnel est stable (moyenne de 12 ans).

Cette enveloppe a été sous-consommée à hauteur de 225 190 € (soit - 6 %), en raison de différés de recrutement.

Cette sous-consommation est liée à une accumulation d'événements conjoncturels exceptionnels, liés à plusieurs absences et vacances de poste.

Analyse des équilibres généraux et soutenabilité budgétaire

Les charges à payer au 31 décembre 2018 s'élèvent à 2 753 €. Les charges constatées d'avance sur 2019 s'élèvent à 12 534 €.

Le solde budgétaire, issu de la comptabilité budgétaire au compte financier 2018, représente un déficit budgétaire de 239 667 €, contre 537 186 € au deuxième budget rectificatif 2018. Au compte financier 2017 il était excédentaire de 123 010 € (mais l'excédent provenait uniquement de décalages dans la perception des subventions des départements).

Le résultat patrimonial est de - 124 353 €. Ce qui génère une insuffisance d'autofinancement de 67 519 €. À celle-ci, s'ajoute le montant des investissements de 21 692 €, ce qui nécessitera un prélèvement sur le fonds de roulement de 89 211 €.

Cette situation s'inscrit dans la suite de la baisse de la subvention de l'État et de la baisse des contributions des départements, de l'ordre de - 321 242 €.

Le niveau final de la trésorerie s'élève à 1 901 419 € en fin d'année, en hausse à 298 083 € par rapport à la prévision du deuxième budget rectificatif 2018 (équivalant à 39 %

des dépenses prévues au deuxième budget rectificatif 2018). Il a été constaté une différence entre les recettes et les dépenses de 2 671 € qui correspond à des opérations afférentes à deux exercices : - 2 107 € au titre de 2017 et - 564 € au titre 2018.

La différence de 2 107 € a été constatée lors de l'élaboration du compte financier 2017, elle se traduit par une différence positive de trésorerie du même montant par rapport aux opérations de trésorerie budgétaires constatées fin 2017 dans les documents comptable et financier.

Le niveau final du fonds de roulement permet de couvrir les besoins du Giped durant 162 jours (contre 116 jours au deuxième budget rectificatif 2018 et 103 jours au budget initial 2018).

Le niveau final des restes à payer fin 2018 est de 1 793 337 €. Cela est dû au réajustement des autorisations d'engagement pour le bail, intervenu à partir du deuxième trimestre 2018 pour 1 911 740 €, ainsi que des nouvelles conventions signées et inscrites en année 2018.

Le Giped a pu soutenir ses différentes missions et respecter un équilibre financier préservant son fonds de roulement pour l'année 2018, alors même qu'un déficit était prévu au budget initial 2018 et qu'une baisse des subventions est intervenue durant cette année. En revanche, depuis 2018, il a été demandé de financer un nouveau projet de plan d'accompagnement des départements à hauteur de 500 000 €, à prélever sur le fonds de roulement. Malgré cela, le Giped a pu réaliser un déficit budgétaire moindre que prévu au budget initial

TOUT EN
FINANÇANT
UN NOUVEAU
PROJET DE PLAN
D'ACCOMPAGNEMENT
DES DÉPARTEMENTS,
LE GIPED EST
PARVENU A
RÉALISER UN
DÉFICIT BUDGÉTAIRE
MOINDRE QUE
CELUI PRÉVU
AU BUDGET INITIAL

GIP Enfance en danger

BP 30302 - 75823 Paris Cedex 17

Tél : + 33 (0)1 53 06 68 68 - Fax : + 33 (0)1 45 41 38 01

www.giped.gouv.fr